



SOCOTEC

CATALOGUE 2022

**QUALITÉ
HYGIÈNE
SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL
ENVIRONNEMENT**

EDITO



François CHALLAMEL
Directeur des Opérations
SOCOTEC Formation

SOCOTEC FORMATION, votre allié dans la montée en compétence de vos collaborateurs !

En 2022, SOCOTEC Formation poursuit son engagement à **toujours mieux accompagner les clients dans leur démarche de prévention. L'Hygiène, la Santé et la Sécurité des Conditions de Travail restent bien évidemment au cœur nos préoccupations, mais cette nouvelle édition est également l'occasion de mettre l'accent sur la prévention des risques dans les environnements de la Construction et du Bâtiment.**

SOCOTEC Formation vous apporte toute son expertise sur plus de 280 formations présentielle et distancielles réparties au sein de ses 14 gammes de formations (amiante, CACES® - manutention - levage,

construction, échafaudage travaux en hauteur, électricité, équipements sous pression, espaces confinés, formation de formateurs, incendie, intervention en milieu éolien, prévention QSE, risques chimiques, SST gestes & postures).

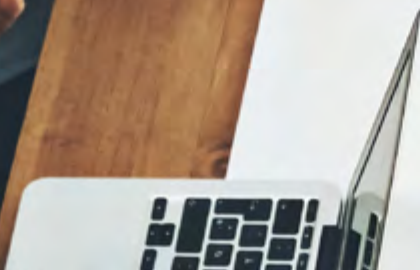
Pédagogues, experts-formateurs et passionnés, les formateurs et intervenants SOCOTEC Formation forment vos équipes **partout en France** (dans vos locaux en intra entreprise, dans nos centres en inter entreprise ou en e-learning).

Au-delà des formations proposées dans ce catalogue, notre équipe d'ingénierie pédagogique vous accompagne pour **répondre à tous vos besoins spécifiques de A à Z !**

N'hésitez pas à consulter notre site web : www.formation-socotec.fr, vous y trouverez les dernières actualités, la programmation des sessions 2022 et les fiches programmes de chacune de nos formations.

“

**PLUS DE 280
FORMATIONS
PROPOSÉES EN
PRÉSENTIEL ET/OU
À DISTANCE „**



L'OFFRE DE FORMATION SOCOTEC



PRE FORMATION SOTEC

SOMMAIRE



Électricité.....p.10



Équipements
sous pressionp.80



Conduite d'engins,
manutention, levage.....p.26



Risques chimiquesp.86



Espaces confinésp.44



Constructionp.92



SST, gestes postures.....p.50



Autres risques.....p.102



Échafaudages,
travaux en hauteur.....p.58



Prévention QSEp.110



Amiante.....p.64



Formation
de formateurs.....p.122

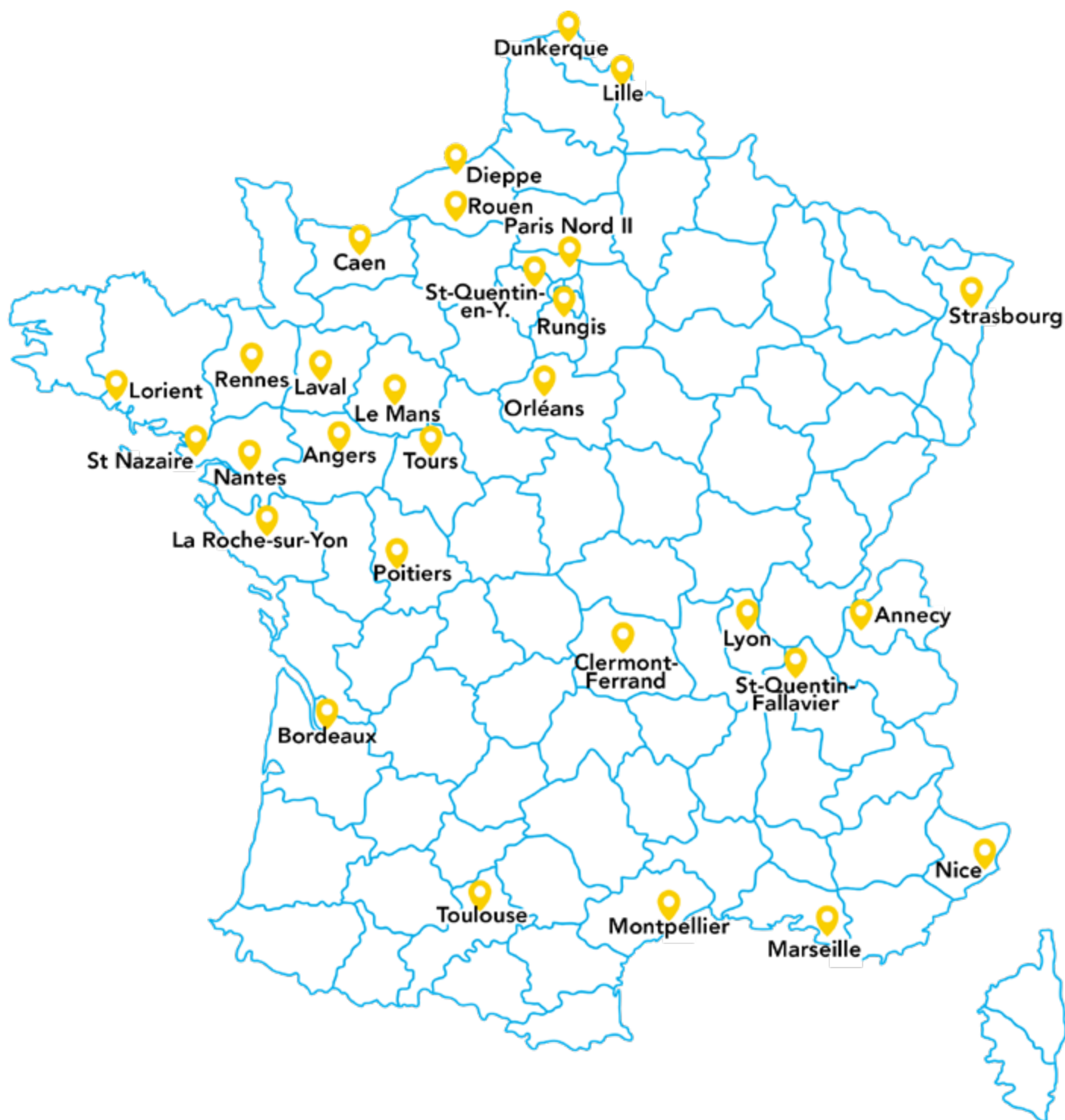


Incendie.....p.72



Intervention
en milieu éolienp.130

SOCOTEC FORMATION EN FRANCE



SOCOTEC FORMATION EN FRANCE :

70 implantations **29** centres de formation

CHIFFRES CLÉS

SOCOTEC Formation est un **acteur de référence**, spécialiste des formations :

PRÉVENTION, HYGIÈNE, SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

900 EXPERTS
ET FORMATEURS

90 FORMATIONS
DIGITALES

280 FORMATIONS

20 000 SESSIONS/AN

13 GAMMES
DE FORMATION

92% TAUX DE SATISFACTION

52 SCORE NPS

130 000 STAGIAIRES/AN



58 centres SST



15 plateformes
pédagogiques CATEC®



20 plateformes
pédagogiques amiante



21 plateaux techniques
échafaudages
et travail en hauteur



28 espaces incendie



35 plateformes
pédagogiques CACES®



64 plateaux "électricité basse
tension"

38 plateaux "électricité haute
tension"

6 centres agréés TST



DIGITAL LEARNING

L'EXPLOSION DU 100% À DISTANCE

Depuis plusieurs années, on constate une migration progressive du tout présentiel vers le blended.

Le full-distanciel était peu présent mais la crise sanitaire a fait évoluer les mentalités ayant contraint à basculer la quasi-totalité des formations dans ce format.

POUR APPRENDRE

- **IMMERSIVE LEARNING**

consiste à immerger l'apprenant dans un univers virtuel pour lui faire vivre des situations réalistes

- **CLASSE VIRTUELLE**
- **QUIZ**
- **WEBINAR**

désigne une conférence en ligne

- **SERIOUS GAME**

application informatique qui associe un objectif sérieux avec un moyen ludique

QUELS SONT LES AVANTAGES DU DIGITAL LEARNING ?

Les avantages du digital learning sont nombreux, notamment pour l'apprenant dans le cadre d'une formation à distance.

Citons d'abord la liberté d'apprendre quand on veut, où l'on veut, comme on veut et au rythme que l'on souhaite.

En d'autres termes, le digital learning place l'apprenant au cœur de sa formation et c'est elle qui s'adapte à lui et non le contraire.



UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

SOCOTEC FORMATION S'ADAPTE À VOS PROJETS.

Pour répondre à vos demandes spécifiques, nous prenons en compte vos objectifs et vos attentes. En collaboration avec les responsables de gamme, nos chefs de projet pédagogique vous accompagnent pour :

- Affiner votre besoin et élaborer votre cahier des charges ;
- Identifier votre stratégie pédagogique pour répondre aux objectifs pédagogiques ;
- Concevoir et co-produire avec un expert métier les parcours de formation (fiche programme)
 - **En présentiel** : mise en place du kit pédagogique (support d'animation, livret stagiaire, études de cas, etc.)
 - **En blended learning** : détermination des modalités pédagogiques de chaque approche mixte de la formation (classe virtuelle, classe présentielle, webinaire, module e-learning, module immersif, etc.)
 - **En digital** : définition des modalités pédagogiques (micro-learning, adaptative learning, serious game, storytelling, motion design etc.) création des contenus, production du projet, diffusion sur la plateforme SOCOTEC Learning
- Vous accompagner dans le choix d'un prestataire et le pilotage de projet sous-traité en externe le cas échéant.

SOCOTEC FORMATION VOUS PROPOSE :

- Du conseil en formation et en pédagogie,
- Des formations catalogue,
- Des formations sur-mesure,
- Des formations intras ou inters,
- Des formations certifiantes.

ÉLECTRICITÉ

- **Conception et exploitation**
- **Evaluation des connaissances**
- **NF C 18-510 - Personnel électricien BT**
- **NF C 18-510- Personnel électricien HT/BT**
- **NF C 18-510 – Personnel non électricien**
- **NF C 18-510 – Spécifiques**
- **NF C 18-510 Amendement A1 – Travaux en fouilles**
- **NF C 18-550 – Opération Batterie**
- **NF C 18-550 – Véhicule électrique**
- **NF C 18505-1 NF C 18505-2.1 – Travaux sous tension**
- **NF C 18505-1 NF C 18505-2.1 – Travaux sous tension**





HABILITEZ VOS COLLABORATEURS EN ÉLECTRICITÉ



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

- **Travaux hors tension** : codifiés par la Norme NF C 18-510

- **Travaux sous tension Installations électriques batteries engins et batteries stationnaires** : codifiés par la Norme NF C 18-510 complétés par la NF C 18-505-1 et les normes NF C 18-505-2,1 et NF C 18-505-2,3

Conditions de remise

La carte nominative est délivrée par l'employeur en prenant compte de l'avis formalisé par le formateur qui a évalué en fin de formation, les connaissances théoriques et pratiques selon les indices prédéfinis avec l'employeur. L'employeur remet également à cette occasion, un recueil de prescriptions de sécurité électrique et/ou les instructions particulières de sécurité ainsi que les équipements de protection individuelle.

Signataire

L'employeur : il reconnaît par la remise de l'habilitation, la capacité du salarié à réaliser les opérations en sécurité.

Propriétés

L'employeur : le titre d'habilitation doit être présenté à une entreprise accueillante ou à l'entreprise utilisatrice.

Validité

- En cas de pratique occasionnelle sauf modifications de l'installation ou des méthodes de travail :
3 ans / 2 ans
- Travaux Sous Tension : 1 an

1

POUR QUI ?

Tous les salariés effectuant les opérations mentionnées par les Normes et dans les Articles R.4544-2 et R.4544-3 doivent être titulaires d'une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

2

VOS BESOINS ?

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'analyser les risques.

Connaître et mettre en place les procédés de prévention
Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et/ou de dépannage en BT, HT, TST.

3

RÉGLEMENTATION

Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010

Les articles R.4544-9 à R.4544-11 du code du travail issus du décret N°2010-1118 rendent obligatoire l'habilitation électrique pour tous les salariés effectuant des opérations d'ordre électrique ou non, sur ou au voisinage d'installations électriques qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Arrêté du 20/11/2017

Les normes recommandées à l'article R4544-3 du code du travail sont celles de la NF C 18-510 pour les installations.



NORME NFC 18-510

Nature des opérations réalisées imposant une habilitation électrique	Fonction selon la Norme	Niveaux habilitation	Références Prérequis techniques
TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE			
Travaux non électriques en environnement électrique	Exécutant	B0, H0, H0V	Stage : E12N1 ou E12WN1 ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12N1R ou E12WN1R ⁽²⁾
Organisation des travaux d'ordre non électrique	Chargé de chantier	B0, H0V Chargé de chantier	Stage : E12N2 ou E12WN2 ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12N2R ou E12WN2R ⁽²⁾
Manœuvre d'exploitation	Chargé de manœuvre d'exploitation	BE Manœuvre	Stage : E12N3 ou E12WN3 ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12N3R ou E12WN3R ⁽²⁾
OPÉRATIONS ET INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES D'ORDRE ÉLECTRIQUE			
Interventions Élémentaires : - Remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs - Raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente. Réarmement de dispositifs de protection	Chargé d'intervention, élémentaire BT	BS	Stage : E12BS ou E12WBS ⁽²⁾ Prérequis : connaissance des règles élémentaires de l'électricité et les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir ⁽¹⁾ Recyclage : Stage E12BSR ou E12WBSR ⁽²⁾
Mesurage de grandeur électrique et non électrique, d'intensité, de tension, d'isolement, de distance, de pression... Vérification : examen visuel de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels des éclairages de sécurité...	Chargé d'opérations spécifiques	BE Mesurage BE Vérification	Stage : E12BMV ou E12WBMV ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12B3R ou E12WB3R ⁽²⁾
Essais dans des laboratoires ou des plates-formes d'essai en basse tension	Chargé d'opérations spécifiques	BE Essai	Stage : E12BE ou E12WBE ⁽²⁾ Prérequis : compétences en électricité Recyclage : Stage E12B3R
Opérations BT Élémentaires chaîne PV	Opérations BT Élémentaires chaîne PV	BP	Stage : E12BP ou E12WBP ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12BPR, nous consulter
TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE			
Travaux dans les fouilles Personnes exécutant des travaux en fouilles à proximité des réseaux électriques	Exécutant Chargé de chantier	BF-HF	Stage : E12F1 ou E12F2 Recyclage : Stage E12FR



TRAVAUX D'EXPLOITATION ET INTERVENTIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE

Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné en assurant sa propre sécurité	Exécutant Travaux BT	B1 B1V	Stage E12B1 ou E12WB1 ⁽²⁾
Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné en assurant sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres	Chargé de travaux BT	B2 B2V	Stage : E12B2 ou ou E12WB2 Recyclage : BCL E12L2R
Consignation des installations électriques	Chargé de consignation BT	BC	Stage E12B3R ou E12WB3R ⁽²⁾
Entretien et dépannage sur des installations électriques en BT	Chargé d'intervention générale BT	BR	Stage E12B3R ou E12WB3R ⁽²⁾
Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné en assurant sa propre sécurité	Exécutant Travaux HTA	H1 H1V	Stage E12B4 ou E12WB4 ⁽²⁾
Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné en assurant sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres	Chargé de travaux HTA	H2 H2V	Prérequis : habilitation indices B1, B2, BC Recyclage : Stage E12B4R ou E12WB4R ⁽²⁾
Consignation des installations électriques HT	Chargé de consignation HTA	HC	

⁽¹⁾ La norme NF C 18-510 prévoit une durée de 4 jours, celle-ci est ramenée à 3 jours par l'optimisation de la partie pratique animée si nécessaire, en sous groupes par 2 Formateurs.

⁽²⁾ Stage réalisé en Blended Learning.

Pour les formations du domaine HTB - nous consulter



TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

Travaux d'ordre non électrique - Indices H0 B0 Exécutant

- > Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.
- > Repérer les environnements ou locaux présentant un risque électrique.
- > Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement.
- > Rendre compte de son activité.

Réf. E12N1

Durée :
1 jour
Recyclage :
1 jour



Travaux d'ordre non électrique - Indices H0 B0 Chargé de chantier

- > Organiser et réaliser des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité dans un environnement présentant des risques électriques.
- > Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques électrique que présente l'environnement.
- > Réaliser le balisage de la zone de travail et la surveillance du personnel et des accès à cette zone.
- > Rendre compte de son activité.

Réf. E12N2

Durée :
1,5 jours
Recyclage :
1 jour



Opérations de manœuvre d'exploitation en BT Indice BE Manœuvre

- > Mettre hors service un équipement électrique.
- > Effectuer en toute sécurité des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en BT (réarmement de disjoncteurs).

Réf. E12N3

Durée :
2 jours
Recyclage :
1,5 jours



Opération d'ordre non électrique sur les canalisations électriques enterrées indices HF-BF Exécutant

- > Réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique telles que soutènement et/ou ripage sur des canalisations électriques enterrées
- > Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement

Réf. E12F1

Durée :
1 jour
Recyclage :
1 jour

Opération d'ordre non électrique sur les canalisations électriques enterrées indices HF-BF Chargé de chantier

- > Organiser et réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique telles que soutènement et/ou ripage sur des canalisations électriques enterrées
- > Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement
- > Rendre compte de son activité

Réf. E12F2

Durée :
1 jour
Recyclage :
1 jour

HABILITATION TRAVAUX ÉLECTRIQUES HORS TENSION - BT/HT

Travaux et/ou consignation d'ordre électrique en BT Indices B1, B2 et/ou BC

- > Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- > Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et autres documents associés.
- > Rendre compte de ses activités.

Réf. E12B1

Durée :
3 jours
E-learning :
environ 5 heures





Intervention générale d'entretien et dépannage d'ordre électrique en BT - Indice BR

- > Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques (remise en état de fonctionnement, mise en service partielle et temporaire).
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT et autres documents associés.
- > Rendre compte de ses activités.

Travaux et/ou consignation d'ordre électrique en BT et/ou intervention générale - Indices B1, B2, BC et/ou BR

- > Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- > Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT.
- > Rendre compte de ses activités.

Travaux d'ordre électrique en HT - Indices H0, H1, HIV, H2, H2V et/ou HC

- > Réaliser en toute sécurité les travaux d'ordre électrique en HTA et/ou les opérations de consignation en HTA.
- > Préparer et diriger les travaux d'ordre électrique et appliquer les procédures de sécurité électrique.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux d'ordre électrique en HTA et/ou les opérations de consignation en HTA et autres documents associés.
- > Rendre compte de ses activités.

Travaux d'ordre électrique en BT et HT et intervention générale - Indices B1, B2, BC et/ou BR - H0, H1, HIV, H2, H2V et/ou HC

- > Réaliser en toute sécurité les opérations de consignation en BT et HTA, les travaux d'ordre électrique en BT et HTA et/ou réaliser, les interventions d'entretien et de dépannage sur les installations ou équipements électriques.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces travaux et/ou opérations de consignation et autres documents associés.
- > Rendre compte de ses activités

Interventions élémentaires de remplacement et raccordement Indice BS complété par BE Manœuvre

- > Réaliser en toute sécurité le remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs, le raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente et le réarmement de dispositifs de protection.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre ces interventions.
- > Rendre compte de ses activités.

Opérations de mesurage et/ou vérification en BT Indices BE Mesurage et/ou BE Vérification

- > Réaliser en toute sécurité les mesurages et vérifications d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des mesurages et vérification en BT.
- > Rendre compte de ses activités.

Réf. E12B2

Durée :
3 jours
E-learning :
environ
5 heures



Réf. E12B3

Durée : 3 jours
E-learning : 5h
Recyclage : 1,5 jours



Réf. E12B4

Durée : 1 jour
Recyclage :
1 jour



Réf. E12B5

Durée : 4 jours
E-learning : 4h
Recyclage :
2 jours



Réf. E12BS

Durée : 2 jours
Recyclage :
1,5 jours



Réf. E12BMV

Durée : 2,5 jours



Blended learning



E-learning



Présentiel



Opérations d'essais en BT - Indice BE essai

- Réaliser en toute sécurité les opérations liées aux plates-formes d'essai.
- Respecter les consignes du chargé d'exploitation électrique et des prescriptions des essais.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des essais en BT.
- Rendre compte de ses activités.

Opérations BT Elémentaires chaîne PV

- Appliquer les méthodes et procédures pour effectuer en sécurité, la pose, la manutention et la connexion de modules photovoltaïques sur un chantier.
- Réaliser en sécurité la connexion d'une chaîne PV.
- Intervenir en sécurité en cas d'une détérioration d'un isolant.

Réf. E12BE

Durée :
3 jours



Réf. E12BP

Durée :
1,5 jours



Blended learning



E-learning



Présentiel



VÉHICULES ÉLECTRIQUES - NORME NF C 18-550

Nature des opérations réalisées imposant une habilitation électrique	Fonction selon la Norme	Niveaux habilitation	Références Prérequis techniques
TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE			
Organisation et réalisation des opérations d'ordre non électrique	Exécutant d'opérations non électriques Chargé d'opérations non électriques	B0L Exécutant B0L Chargé de consignation	Stage : E12LN1 Recyclage : E12LN1R
Organisation des opérations d'ordre non électrique et Consignation/ Déconsignation	Chargé d'opérations non Électriques Chargé de consignation	B0L Chargé de consignation BCL	Stage : E12LN2 Recyclage : BCL E12LN2R
OPÉRATIONS ET INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES D'ORDRE ÉLECTRIQUE SUR VÉHICULE			
Organisation et réalisation de travaux d'ordre électrique	Exécutant de travaux d'ordre électrique	B1L, B1VL	
Mesurages, essais, vérifications	Chargé de travaux d'ordre électrique	B2L, B2VL	Stage : E12LB3 Recyclage : E12LB3R
Consignation/ déconsignation	Chargé de consignation	BCL	
Interventions en phase de conception, de retouche ou en phase de fabrication. Mesurages, essais, vérifications. Pose de capteurs au contact de pièces hors ou sous tension. Connexion/déconnexion d'éléments d'accumulateur (U < 60 V et 180 Ah < C > 275 Ah)	Chargé d'intervention BRL	BRL	Stage : E12LBE Recyclage : E12LBER



Essais en phase de conception, de retouche. Mesurages, essais, vérifications. Pose de capteurs au contact de pièces hors tension.	Chargé d'opérations spécifiques	BEL Essai	Stage : E12LBE Recyclage : E12LBER
MAINTENANCE SUR BATTERIE TENSION N'EXCÈDE PAS 60 VO			
Opération de connexion / déconnexion, manipulation, nettoyage, vérification de l'électrolyte et de contrôle sur batterie	Exécutant de maintenance batterie	B1XL Opération batterie	Stage : E12LP1 Recyclage : E12LP1R
	Chargé de maintenance	B2XL Opération batterie	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES			
Dépannage remorquage		B1XL Dépannage-remorquage B2XL Dépannage-remorquage	
Déconstruction		B1XL Déconstruction B2XL Déconstruction	
Crash test et homologation	Exécutant et/ou Chargé d'opération particulière	B1XL Crash test et homologation	
Contrôle technique		B1XL Contrôle technique	
Expertise automobil		BEL Expertise auto	
Services de secours		B1XL Services de secours B2XL Services de secours	



Opération d'ordre non électrique sur véhicule électrique Indices B0L Exécutant et/ou B0L - Chargé de réparation

- > Appliquer les procédures de sécurité lors de travaux d'ordre non électrique sur un véhicule électrique.
- > Organiser et/ou réaliser les opérations d'ordre non électrique sur un véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18-550.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations d'ordre non électrique.

Réf. E12LN1

Durée : 1 jour

Recyclage : 1 jour

Opération d'ordre non électrique et consignation sur véhicule électrique - Indices B0L - Chargé de réparation et BCL

- > Appliquer les procédures de sécurité lors de travaux d'ordre non électrique sur un véhicule électrique.
- > Organiser et/ou réaliser les opérations d'ordre non électrique sur un véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18-550.
- > Réaliser des consignation/déconsignation pour des travaux sur véhicule électrique.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux.

Réf. E12LN2

Durée : 1 jour

Recyclage :
1 jour

Opération de maintenance sur batterie - Indices B1XL Opération Batterie, B2XL Opération Batterie

- > Réaliser des opérations de connexion/déconnexion, de manipulation, de nettoyage, de vérification de l'électrolyte et de contrôle sur batterie d'un véhicule électrique dont la tension totale n'excède pas 60 Volts et dont la capacité est comprise entre 180 Ah et 275 Ah.
- > Appliquer les procédures de sécurité décrites dans la norme NF C 18-550 pour ces opérations.

Réf. E12LP1

Durée : 1 jour

Recyclage :
1 jour

Opération d'ordre électrique sur véhicule électrique Indices B1L, B1VL, B2L, B2VL, BCL

- > Appliquer les procédures de sécurité lors de travaux d'ordre électrique sur un véhicule électrique.
- > Organiser et/ou réaliser des travaux sur un véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18-550.
- > Réaliser des consignation/déconsignation pour des travaux sur véhicule électrique.
- > Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux.

Réf. E12LB3

Durée : 2 jours

Recyclage : 1,5
jours

Prérequis pour habilitation sur véhicule électrique

- > Identifier la technologie et le fonctionnement des véhicules à motorisation électrique et/ou hybride.
- > Repérer les risques électriques lors d'une intervention sur un véhicule électrique pour éviter le danger dans l'exercice de son activité.
- > Réaliser en toute sécurité des opérations et des travaux non électrique et d'ordre électrique sur un véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18-550.

Réf. E12L

Durée : 1 jour

Habilec véhicules électriques : Formation théorique habilitations véhicules électriques

- > Délivrer une formation à la partie théorique des habilitations électriques en conformité avec la NF C 18-550.
- > Évaluer à la partie théorique des habilitations véhicules électriques.
- > Garantir la traçabilité (base de données et impression d'une attestation de passage).
- > Acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'obtention d'une habilitation véhicules électriques et hybrides.

Réf. E12WVEEL

Durée : 3h40



Blended learning



E-learning



Présentiel



NORME NFC 18-510

Nature des opérations réalisées imposant une habilitation électrique	Fonction selon la Norme	Niveaux habilitation	Références Prérequis techniques
OPÉRATIONS SUR BATTERIES STATIONNAIRES DE TENSION <60VC.C ET DE CAPACITÉ < 275AH			
Opérations de connexion/déconnexion – nettoyage – remplacement de batteries		Pad'habilitation spécifique – obligation de formation (NF C 18-510 /12.6.2)	Stage : E12BAT Prérequis : être habilité niveau Electricien (B1v et/ou BR et/ou B2V)

NORME NF C 18 505-2-3

TRAVAUX SOUS TENSION SUR BATTERIES D'ACCUMULATEURS STATIONNAIRES (TENSION >60VC.C OU DE CAPACITÉ > 275AH)

Réalisation de travaux sous Tension sur Batteries Stationnaires (nettoyage, connexions/déconnexions – remplacement, selon les modes opératoires définis en assurant sa propre sécurité	Exécutant	B1T/ B1N	Stage : E12TST23 Recyclage : E12TST23R
Réalisation de travaux sous Tension sur Batteries Stationnaires (nettoyage, connexions/déconnexions – remplacement, selon les modes opératoires définis en assurant sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres	Chargé de travaux	B2T/B2N	Prérequis : - Avoir au moins 18 ans ; - Avoir une formation initiale ou continue en électrotechnique ; - Avoir été formé à l'habilitation électrique pour des opérations hors tension du domaine - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans le domaine des travaux électriques hors tension



NORME NFC 18-505-2-1

Nature des opérations réalisées imposant une habilitation électrique	Fonction selon la Norme	Niveaux habilitation	Références Prérequis techniques
TRAVAUX SOUS TENSION EN BT SUR BATTERIES ENGIN À MOTORISATION THERMIQUE, ÉLECTRIQUE ET/OU HYBRIDE (TENSION >60 VC.C OU DE CAPACITÉ > 275AH)			
<p>Réalisation de travaux sous Tension sur Batteries Engins (nettoyage, connexions/ déconnexions – remplacement, selon les modes opératoires définis en assurant sa propre sécurité</p>	Exécutant	B1T/ B1N (NF C 18-510 §12.6.2)	<p>Stage : E12TST21 Recyclage : E12TST21R</p> <p>Prérequis : Avoir au moins 18 ans ; Avoir une formation initiale ou continue en électrotechnique ; Savoir effectuer une mesure à l'aide d'un multimètre ; Savoir effectuer un serrage au couple ; Pour les opérations de pose et de dépose de packs batteries : une expérience professionnelle d'au moins six mois dans l'activité de la maintenance ou de la réparation ou de la fin de vie du véhicule ou de l'engin ; Pour les opérations de dépannage sur les packs batteries : une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le domaine des travaux électriques hors tension ; Avoir été formé et habilité pour des opérations des domaines telles que les opérations hors tension selon les prescriptions de la norme NF C 18 550.</p>
<p>Réalisation de travaux sous Tension sur Batteries Engins (nettoyage, connexions/ déconnexions – remplacement, selon les modes opératoires définis en assurant sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres</p>	Chargé de travaux	B2T/B2N	



OPERATIONS SUR BATTERIES STATIONNAIRES TENSION <60V.C ET DE CAPACITÉ < 275AH

Formation complémentaire pour les opérations sur batteries stationnaires (U<60v et C <275Ah)

- > Analyser la situation de travail et vérifier l'adéquation des moyens dont il dispose.
- > Matérialiser et aménager la zone de travail.
- > Savoir réaliser des opérations de connexions – déconnexions, de nettoyage, de manutention et contrôles en appliquant le mode opératoire défini et les gestes associés.

Réf. E12BAT

Durée : 2 jours

TST / HABILITATION TRAVAUX ÉLECTRIQUES SOUS TENSION - BT

Travaux sous tension en BT sur batteries d'accumulateurs stationnaires

Indices B1T, BT2T et/ou B1N, B2N

- > Exploiter et compléter les documents relatifs aux opérations demandées.
- > S'assurer de la faisabilité des travaux sous tension (TST).
- > Analyser la situation de travail et vérifier l'adéquation des moyens dont il dispose.
- > Matérialiser et aménager la zone de travail.
- > Identifier et réaliser les travaux sous tension en sécurité en appliquant le mode opératoire défini et les gestes associés.
- > Interrompre une opération TST en cours lors de l'apparition d'une difficulté technique ou matérielle, non prévue dans le mode opératoire.
- > Clôturer les travaux sous tension et rendre compte au chef d'établissement et à son employeur.

Réf. E12TST3

Durée :

3 jours

Recyclage :

2 jours



Travaux sous tension en BT sur batteries engins à motorisation thermique, électrique et/ou hybride

Indices B1TL, B2TL et/ou B1NL, B2NL

- > Exploiter et compléter les documents relatifs aux opérations demandées.
- > S'assurer de la faisabilité des travaux sous tension (TST).
- > Analyser la situation de travail et vérifier l'adéquation des moyens dont il dispose.
- > Matérialiser et aménager la zone de travail.
- > Identifier et réaliser les travaux sous tension en sécurité en appliquant le mode opératoire défini et les gestes associés.
- > Interrompre la phase de travail en cours en cas de difficulté technique ou matérielle, non prévue dans le mode opératoire.
- > Clôturer les travaux sous tension et rendre compte au chef d'établissement et à son employeur.

Réf. E12TST21

Durée :

3 jours

Recyclage :

2 jours





CONCEPTION, RÉALISATION ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

Norme NF C 15-100

Conception des installations électriques Basse Tension

- > Concevoir des installations électriques basse tension – tous régimes de neutre – à l'aide d'une méthode manuelle respectant la Norme NF C 15-100.

Norme NF C 15-100

Réalisation et entretien des installations électriques Basse Tension

- > Assurer la maintenance et le calcul d'installations dans des cas simples selon la Norme NF C 15-100.
- > Réaliser l'entretien courant des installations électriques simples.

Entretien courant des installations électriques Basse Tension

- > Entretien d'une installation électrique en toute sécurité.
- > Assurer les différentes fonctions au niveau d'une installation ou d'un circuit électrique.
- > Réaliser des montages électriques simples.
- > Remplacer des composants électriques d'une installation ou d'un équipement à l'identique.

Perfectionnement en dépannage des installations et équipements électriques

- > Entretien d'une installation électrique en toute sécurité.
- > Assurer les différentes fonctions au niveau d'une installation ou d'un circuit électrique.
- > Réaliser des montages électriques simples.
- > Remplacer des composants électriques d'une installation ou d'un équipement à l'identique.

Consignations électriques

- > Consigner une installation électrique
- > Utiliser les équipements adéquates.

Evaluation des connaissances en habilitation électrique

- > Evaluer les connaissances du personnel (salariés, intérimaires...) pour un titre d'habilitation visé :

Habilitations électriques B0 / H0 / H0V,

Habilitations électriques BE Manœuvres / BS / HE,

Habilitations électriques basse tension B1(V), B2(V), BR, BC,

Habilitations électriques haute tension H1(V), H2(V), HC.

Réf. E13A

Durée :
3 jours



Réf. E45

Durée :
3 jours



Réf. E2

Durée :
5 jours



Réf. E2P

Durée :
5 jours



Réf. FIWE12CSG

Durée : 30mn



Réf. FIWE12EVAL



LE



- > Approche pédagogique mixant présentiel et e-learning
- > Une large gamme de formations
- > 64 plateaux «électricité basse tension»
- > 38 plateaux «électricité haute tension»
- > 6 centres agréés TST



Blended learning



E-learning



Présentiel

CONDUITE D'ENGINS, MANUTENTION, LEVAGE

- Engins de chantier
- Ponts roulants et portiques
- Grues auxiliaires de chargement
- Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- PEMP
- Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Levage
- AIPR





PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AU LEVAGE ET À LA MANUTENTION



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

CACES® : Propre à chaque type et catégorie d'engins.

Conditions de remise

CACES® :

Attribué sous conditions de réussite aux tests d'évaluations théoriques et pratiques réalisés à partir du référentiel de connaissances et des fiches d'évaluation des Recommandations de la CNAMTS.

Autorisation de conduite :

Remise par l'employeur au salarié, apte médicalement, sur la base de l'obtention du CACES®, et après l'avoir informé des risques et des consignes spécifiques à l'entreprise.

Signataire

CACES® : le testeur de l'organisme testeur.

Autorisation de conduite : l'employeur.

Propriétés

CACES® : le salarié.

Autorisation de conduite : l'employeur qui est tenu d'en garder une copie dans le dossier du salarié.

Validité

CACES® : le renouvellement est conditionné par une formation de recyclage.

Autorisation de conduite : aussi souvent que nécessaire après une mise à niveau de formation et une nouvelle évaluation adaptée aux contextes dans lequel évolue le collaborateur.

Le renouvellement du CACES® et celui de l'Autorisation de conduite sont indépendants.

1

POUR QUI ?

Tous les salariés utilisant de façon permanente ou occasionnelle des équipements de levage et de manutention de charges sont concernés par le CACES®.

2

VOS BESOINS ?

Savoir utiliser un équipement de travail mobile et/ou servant au levage, dans les conditions optimales de sécurité.
Être capable de satisfaire les tests d'évaluation requis dans le cadre des tests CACES® de la catégorie d'engins concernés.

3

RÉGLEMENTATION

Article R. 4323-55 et 56 du code du travail

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Recommandation CACES®

Réglementation AIPR : toute personne intervenant à proximité des réseaux devra disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).



R 482 - ENGIN DE CHANTIER

(RECYCLAGE 10 ANS)

Catégorie A

Engins compacts :
 Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
 Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
 Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes,
 Moto-basculeurs de masse ≤ 6 tonnes,
 Compacteurs de masse ≤ 6 tonnes,
 Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).



Catégorie B

Engins à déplacement séquentiel



Catégorie B1

Engins d'extraction à déplacement séquentiel :
 Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes,
 Pelles multifonctions.



Catégorie B2

Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel :
 Machines automotrices de sondage ou de forage.



Catégorie B3

Engins rail-route à déplacement séquentiel :
 Pelles hydrauliques,
 Rail-route.



Catégorie C

Engins à déplacement alternatif

Catégorie C1

Engins de chargement à déplacement alternatif :
 Chargeuses sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes,
 Chargeuses-pelleteuses, de masse > 6 tonnes.



Catégorie C2

Engins de réglage à déplacement alternatif :
 Buteurs,
 Chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.



Catégorie C3

Engins de nivellement à déplacement alternatif :
 Niveleuses automotrices.





Catégorie D

Engins de compactage :
 Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes,
 Compacteurs à cylindres, à pneumatiques ou mixtes.



Catégorie E

Engins de transport :
 Tombereaux rigides ou articulés,
 Moto-basculateurs de masse > 6 tonnes,
 Tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).



Catégorie F

Chariots de manutention tout-terrain :
 Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,
 Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



Catégorie G

Conduite des engins hors production :
 Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.

Conduite en sécurité d'engins de chantier Formation et Tests CACES®R482

- > Conduire un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- > Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier conformément au Référentiel du CACES® R482.
- > Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin.

Focus AIPR : voir page 38

Conduite en sécurité des engins de chantier

- > Présenter les règles de sécurité concernant la conduite des engins de chantier.
- > Préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite.
- > Préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®.

Signalisation des chantiers sur la voie publique

- > Utiliser à bon escient les panneaux de signalisation pour un chantier en milieu urbain.
- > Appliquer les procédures et consignes d'intervention sur voie publique.

Réf. R482
 Durée :
 2 à 5 jours
 Recyclage :
 2 jours



Réf. FIWR482
 Durée :
 2 heures



Réf. SIGNA
 Durée : 1 jour





R 484 – PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

(RECYCLAGE 5 ANS)

Catégorie 1

Ponts roulants et portiques à commande au sol (filaire ou autre commande)



Catégorie 2

Ponts roulants et portiques à commande en cabine (évaluation optionnelle «commande au sol» qui permettra aussi de conduire ainsi les ponts de catégorie 1)



Conduite en sécurité de ponts roulants et des portiques

Formation et Tests CACES® R484

- > Manipuler un pont roulant à commande par boîte à boutons et/ou radiocommande dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS
- > Réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste.
- > Choisir et mettre en œuvre les accessoires d'élingage appropriés à la charge pour lever et transférer des charges.
- > Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du pont roulant.

Conduite en sécurité des ponts roulants et portiques

- > Présenter les règles de sécurité concernant la conduite des ponts roulants.
- > Préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®

Évaluation des connaissances en conduite de ponts roulants et portiques

- > Évaluer les connaissances du personnel (salariés, intérimaires...) avant de délivrer une autorisation de conduite.

Conduite en sécurité de palans

- > Manipuler un palan ou un équipement de travail simple servant au levage des charges dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les charges et le matériel.
- > Réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste.
- > Choisir et mettre en œuvre les accessoires d'élingage appropriés à la charge pour lever et transférer des charges.

Élingage et gestes de commandement

- > Pratiquer les techniques d'élingage de charge avec un équipement de levage.
- > Utiliser les accessoires et appareils de levage de charges dans les meilleures conditions de sécurité.

Ponts roulants

- > Connaître la réglementation en rapport avec l'utilisation des ponts roulants.
- > Prendre conscience des risques liés à leur utilisation.
- > Adopter les bonnes pratiques quant à leur conduite.

Réf. R484

Durée :
2 à 3 jours



Réf. FIWR484

Durée :
1 heure 15



Réf.

FIWR484EVAL

Réf. PAL

Durée :
1 jour



Réf. ELI

Durée :
1 jour



Réf. PONW

Durée : 30mn



Blended learning



E-learning



Présentiel



R 490 - GRUES DE CHARGEMENT (RECYCLAGE 5 ANS)

Catégorie 1

Ponts roulants et portiques à commande au sol (filaire ou autre commande)



Un candidat ne peut pas se présenter à l'épreuve télécommande seule
(il devra passer obligatoirement l'épreuve poste fixe)

Conduite en sécurité de grues de chargement de véhicules

Formation et Tests CACES® R490

- > Manipuler une grue auxiliaire de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- > Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'une grue auxiliaire conformément au Référentiel du CACES® R490.
- > Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de grues auxiliaires.

Réf. R490

Durée :
2 à 3 jours



Blended learning



E-learning



Présentiel



R 485 – CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT (RECYCLAGE 5 ANS)

Catégorie 1

Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
(1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m)



Catégorie 2

Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
(hauteur de levée > 2,50 m)



Conduite en sécurité de chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Formation et Tests CACES® R485

- > Conduire les transpalettes électriques à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- > Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de ce matériel.
- > Réaliser les opérations de gerbage / dégerbage.
- > Réaliser les opérations de stockage en palettier.
- > Réaliser les opérations de chargement et de déchargement.
- > Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

Conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

- > Présenter les règles de sécurité concernant la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.
- > Préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®
- > Préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite.

Réf. R485
Durée :
2 jours



Réf. FIWR485
Durée :
2 jours



La détention du CACES® R 485 de catégorie 2 permet d'autoriser la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant de catégorie 1.



R 486A - PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)*

(RECYCLAGE 5 ANS)

Groupe A

Élévation verticale



Pour délivrer un CACES® de groupe A, les épreuves sont réalisées sur des PMP de type 1 et de type 3 (groupe A).

Groupe B

Élévation multidirectionnelle (déport possible)



Pour délivrer un CACES® de groupe B, les épreuves sont réalisées sur des PEMP de type 1 et de type 3 (groupe B).

Catégorie C

Conduite hors production des PEMP des catégories A ou B

> Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.

Conduite en sécurité de PEMP

Formation et Tests CACES®R486A

- > Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- > Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486A.
- > Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.
- > Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine.

Conduite en sécurité des PEMP

- > Présenter les règles de sécurité concernant la conduite des PEMP.
- > Préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®.
- > Préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite.

Évaluation des connaissances en conduite de PEMP

- > Évaluer les connaissances du personnel (salariés, intérimaires...) avant de délivrer une autorisation de conduite

Réf. R486A
Durée :
2 à 3 jours



Réf. FIWR486
Durée :
2 heures 15











Réf.
FIWR486EVAL





R 489 - CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

(RECYCLAGE 5 ANS)

<p>Catégorie 1A Préparateurs de commande sans élévation de poste de conduite (hauteur de levée $\leq 1,20\text{m}$)</p> 	<p>Catégorie 1B Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée $> 1,20\text{ m}$)</p> 
<p>Catégorie 2A Chariots à plateau porteur (capacité de charge $\leq 2\text{ tonnes}$)</p> 	<p>Catégorie 2B Chariots tracteurs industriels (capacité de traction $\leq 25\text{ tonnes}$)</p> 
<p>Catégorie 3 Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale $\leq 6\text{ tonnes}$)</p> 	<p>Catégorie 4 Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale $> 6\text{ tonnes}$)</p> 
<p>Catégorie 5 Chariots élévateurs à mât rétractible</p> 	<p>Catégorie 6 Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (hauteur de plancher $> 1,20\text{ m}$)</p> 
<p>Catégorie 7 Conduite hors production des chariots de toutes les catégories</p>	



Conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté

Formation et Tests CACES® R489

- > Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- > Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R489.
- > Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.
- > Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

Conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

- > Présenter les règles de sécurité concernant la conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- > Préparer à l'obtention ou au renouvellement du CACES®.
- > Préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite.

Évaluation des connaissances en chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

- > Évaluer les connaissances du personnel (salariés, intérimaires...) avant de délivrer une autorisation de conduite.

Réf. R489
Durée : nous consulter



Réf. FIWR489
Durée : 2 heures 30



Réf. FIWR489EVAL



LEVAGE

Chef de manœuvres pour des opérations complexes de levage

- > Mettre en œuvre et de coordonner une opération complexe de levage à l'aide de gestes de commandement et de la communication appropriés.
- > Choisir les équipements de levage, matériels et appareils adéquats à l'opération.
- > Faire réaliser les différents élingages dans les règles de l'art en toute sécurité.
- > Réaliser l'analyse de risque d'une opération simple de levage de charge.

Réf. EDTMAN
Durée : 1 jour

Chef de manœuvres pour des opérations simples de levage

- > Réaliser l'analyse de risque d'une opération simple de levage de charge.
- > Valider l'adéquation entre l'engin, les appareils prévus et la charge à soulever.
- > Mettre en œuvre et coordonner une opération simple de levage à l'aide des gestes de commandement et de la communication appropriés.

Réf. EDTGES
Durée : 0,5 jour



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

Attestation de compétences à intervenir à proximité des réseaux lors de travaux : Concepteur, Encadrant ou Opérateur.

AIPR « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » : Concepteur / Encadrant ou Opérateur.

Conditions de remise

Attestation de compétences : délivrée par le Centre d'examen après épreuve.

AIPR : délivrée par l'employeur à la réception de l'attestation de compétences.

Signataire

Attestation de compétences : le centre d'examen.

AIPR : l'employeur.

Propriétés

Attestation de compétences : le salarié.

AIPR : l'employeur

Validité

Attestation de compétences AIPR : 5 ans.

Le délai ne peut dépasser :

- la validité de l'attestation de compétences,
- la validité du CACES®.

1

POUR QUI ?

Les concepteurs intervenant pour le compte du responsable de projet.

Les encadrants de chantier / chefs de chantier / conducteurs de travaux.

Les opérateurs conducteurs d'engins.

2

VOS BESOINS ?

Connaître la réglementation.

Identifier les différents réseaux.

Identifier les risques et adapter leur méthode de travail à chaque situation.

3

RÉGLEMENTATION

Article R. 4323-55 et 56 du code du travail

Arrêté du 15 février 2012

Article R554-31 du Code de l'Environnement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les salariés du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'entreprise de travaux ne pourront intervenir sans autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) délivrée par l'employeur sur la base d'une attestation de compétences remise par un centre d'examen.



CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIPR

La délivrance par l'employeur de l'AIPR est conditionnée d'une part à l'estimation que celui-ci fait de la compétence de la personne concernée et d'autre part à la disponibilité d'un des modes de preuve suivant :

- > Un CACES® **en cours de validité prenant en compte la réforme anti-endommagement**, pour les conducteurs d'engins de travaux publics (pelles, foreuses, trancheuses, camions aspirateurs, grues, nacelles, chariots élévateurs,...) ;
- > Un **titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle**, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes, datant de moins de 5 ans et prenant en compte la réforme anti-endommagement figurant dans une liste définie par arrêté ministériel (Arrêté du 29 octobre 2018, Arrêté du 18 décembre 2018 et Arrêté du 15 janvier 2019) ;
- > Une attestation de compétences délivrée après un examen par **QCM encadré par l'État**, et datant de moins de 5 ans ;
- > Dans le **cas de travaux strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains**, une habilitation électrique ;
- > Tout titre, diplôme ou certificat de portée équivalente à l'un des 4 ci-dessus délivré dans un autre État membre de l'Union européenne.

DISPOSITIONS DE LA NOUVELLE RECOMMANDATION R.482

L'**AIPR (profil opérateur) devient une option « Réseaux »** en complément des options porte engin et télécommande.

De ce fait, l'OTC doit systématiquement proposer l'évaluation par le QCM du MTES (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), dit « QCM-IPR » avec toute offre commerciale relative à un CACES® R.482 :

Sur **tout CACES® R482, l'option réseau doit figurer** avec la mention :

« Réussite au QCM IPR « opérateur » le : jj mm AAAA
OU

« Ce(s) CACES ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR »



Préparation et présentation à l'examen AIPR Opérateur Débutant

- > Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur.
- > Identifier les différents réseaux.
- > Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- > Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.

Réf. AIPROD
Durée : 2 jours

Préparation et présentation à l'examen AIPR Opérateur Expérimenté

- > Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur.
- > Identifier les différents réseaux.
- > Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- > Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux.

Réf. AIPROE
Durée : 1 jour

Préparation et présentation à l'examen AIPR Encadrant Débutant

- > Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- > Identifier les différents réseaux.
- > Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- > Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Réf. AIPRED
Durée : 2 jours

Préparation et présentation à l'examen AIPR Encadrant Expérimenté

- > Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- > Identifier les différents réseaux.
- > Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- > Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Réf. AIPREE
Durée : 1 jour

Préparation et présentation à l'examen AIPR Concepteur Débutant

- > Appliquer la réglementation (DT-DICT) et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux et la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- > Identifier les différents réseaux.
- > Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- > Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur.

Réf. AIPRCD
Durée : 2 jours



Préparation et présentation à l'examen AIPR

Concepteur Expérimenté

- > Appliquer la réglementation (DT-DICT) et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux et la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- > Identifier les différents réseaux.
- > Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- > Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Concepteur.

Examen AIPR - Autorisation d'intervention à proximité des réseaux Opérateur, Encadrant ou Concepteur

- > Réaliser les épreuves de l'examen AIPR – Opérateur, Encadrant ou Concepteur conformément à la réforme anti-endoctrinement en vue de l'obtention de l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Préparation à l'examen AIPR Concepteur

- > Connaître la réglementation concernant l'AIPR.
- > Savoir intervenir à proximité des réseaux.

Préparation et présentation à l'examen AIPR Concepteur

- > Connaître la réglementation concernant l'AIPR.
- > Savoir intervenir à proximité des réseaux.

Préparation à l'examen AIPR Encadrant

- > Connaître la réglementation concernant l'AIPR.
- > Savoir intervenir à proximité des réseaux.

Préparation et présentation à l'examen AIPR Encadrant

- > Connaître la réglementation concernant l'AIPR.
- > Savoir intervenir à proximité des réseaux.

Préparation à l'examen AIPR Opérateur

- > Connaître la réglementation concernant l'AIPR.
- > Savoir intervenir à proximité des réseaux.

Préparation et présentation à l'examen AIPR Opérateur

- > Connaître la réglementation concernant l'AIPR.
- > Savoir intervenir à proximité des réseaux.

Réf. AIPRCE
Durée : 1 jour

Réf. AIPREXA
Durée : 1 heure

Réf. AIPRWC
Durée : 3,5 heures

Réf. AIPRWC-T
Durée : 3,5 heures
+ 1h de test

Réf. AIPRWE
Durée : 3,5 heures

Réf. AIPRWE-T
Durée : 3,5 heures
+ 1h de test

Réf. AIPRWO
Durée : 2 heures

Réf. AIPRWO-T
Durée : 5 heures



- Gamme complète de formations pour toutes catégories d'engins
- Un parc de 35 plateformes pédagogiques CACES® reproduisant les conditions réelles de travail
- SOCOTEC Formation certifié sur toutes les nouvelles réglementations en vigueur

Blended learning | E-learning | Présentiel

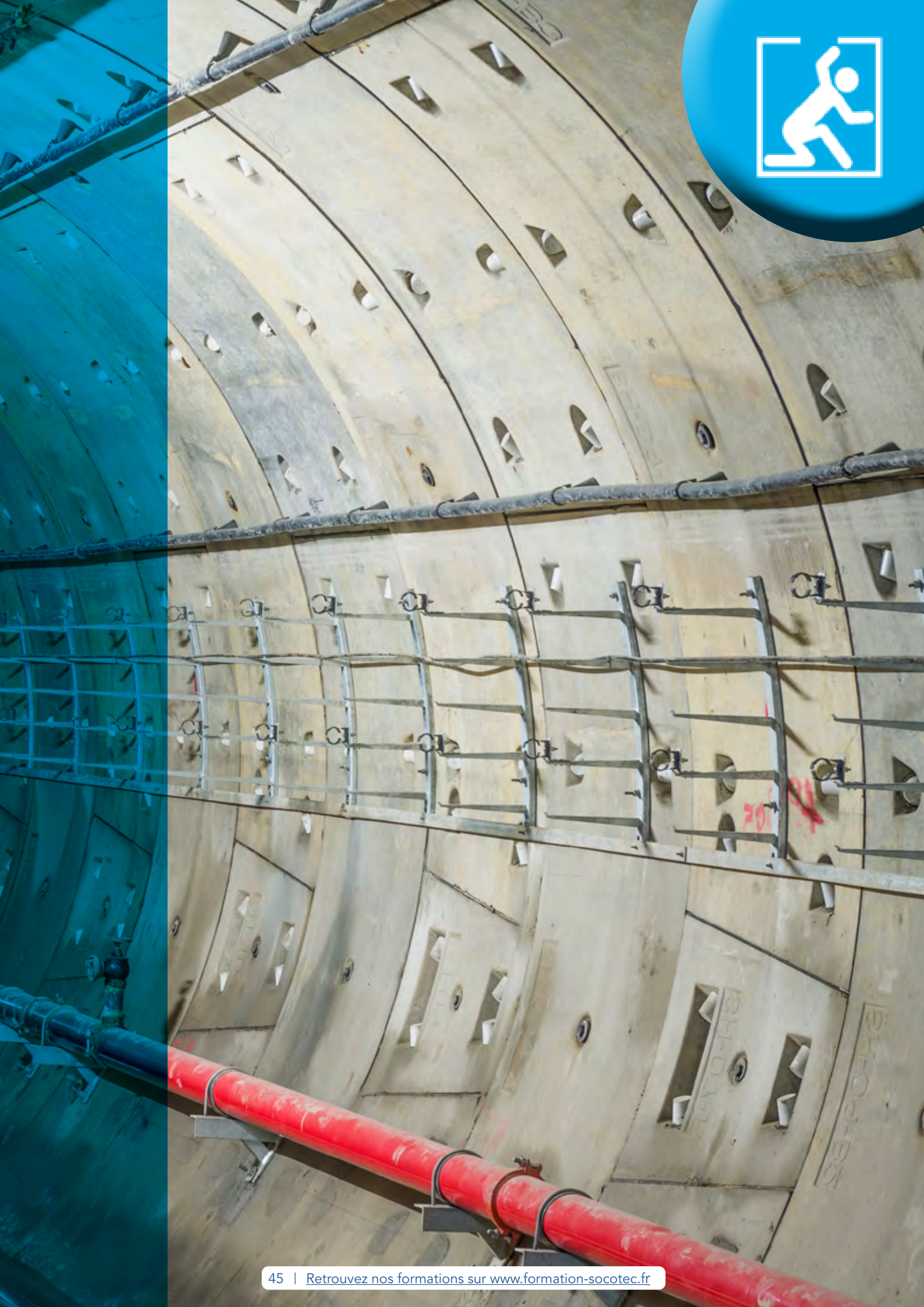


ESPACES CONFINÉS

➤ Espaces confinés

➤ CATEC®





SÉCURISER SES INTERVENTIONS EN ESPACES CONFINÉS



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

CATEC® : Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés.

Conditions de remise

Le certificat nominatif est délivré sur la base d'évaluations théoriques et pratiques par un organisme de formation habilité par l'INRS.

Le certificat obtenu ne peut se substituer à un niveau de qualification professionnelle.

Signataire

L'employeur, sur la base des compétences, des formations et de l'aptitude médicale du salarié à effectuer les tâches et à utiliser les équipements de protection individuelle, est tenu d'enregistrer la nature et les dates de la formation.

Certificat

Le certificat doit être présenté à l'entreprise accueillante (salarié d'une entreprise extérieure) ou à l'entreprise utilisatrice (salarié d'une agence intérimaire).

Validité

3 ans (de date à date).

Le renouvellement du certificat CATEC® est conditionné par une formation de maintien et d'actualisation des compétences par de nouvelles épreuves d'évaluation.

1

POUR QUI ?

L'ensemble du personnel intervenant dans le domaine de la production et de l'assainissement de l'eau potable. Tout salarié intervenant dans l'inspection, l'entretien, la réparation, la maintenance, le développement de ces installations ne pourront intervenir sans leur CATEC®.

2

VOS BESOINS ?

Evaluer les risques liés aux opérations en espaces confinés
Mettre en œuvre les procédures et les équipements garantissant la sécurité des intervenants et des autres personnes.

Appréhender les procédures de travail en espace confiné.

3

RÉGLEMENTATION

ED 6184 de l'INRS

Démarche pour assurer la sécurité et la protection de la santé des personnels intervenants dans ces espaces confinés lors d'opérations ponctuelles de maintenance et d'entretien et de réparation sur les équipements.

Recommandation CNAMTS R447

Traite de la prévention des accidents lors des travaux dans les espaces confinés. Elle souligne la nécessité de former les personnels à la prévention des risques en intégrant l'organisation de l'intervention, l'utilisation des équipements de sécurité et l'organisation des secours.

Recommandation CNAMTS R472

Ce dispositif est destiné aux entreprises intervenant dans les ouvrages rattachés au domaine de la production et de l'assainissement de l'eau potable.



ESPACES CONFINÉS

Travailler en espaces confinés

Tous domaines d'activité

- > Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- > Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement.
- > Utiliser les moyens et codes de communication.
- > Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des intervenants.
- > Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte, de secours et d'évacuation.

Réf. ESPCONF
Durée : 1 jour

Utiliser un détecteur de gaz portatif mono ou multi gaz dans un espace confiné

- > Porter, régler, tester un détecteur de gaz portatif.
- > Réagir en cas d'alarme.
- > Préserver le bon état de l'appareil au quotidien.

Réf. ESPCONFG
Durée : 0,5 jour

Utiliser un masque auto-sauveteur d'évacuation dans un espace confiné

- > Vérifier les éléments majeurs d'un masque auto-sauveteur.
- > Utiliser un masque auto-sauveteur d'évacuation lors d'intervention en espace confiné.
- > Préserver le bon état de l'appareil au quotidien.
- > Mettre en réforme l'appareil selon les motifs de défektivité identifiés.

Réf. ESPCONFM
Durée : 0,5 jour

CATEC®

Travailler en espaces confinés - Surveillant

Formation et épreuves du CATEC®

- > Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- > Appliquer avec maîtrise la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- > Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.
- > Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication®) jusqu'à la remontée des Intervenants et équipiers.
- > Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte et de secours.

Réf. CATECS
Durée : 1 jour

Travailler en espaces confinés - Intervenant

Formation et épreuves du CATEC®

- > Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- > Appliquer avec maîtrise la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- > Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.
- > Appliquer avec maîtrise les procédures d'évacuation de l'espace confiné.

Réf. CATECI
Durée : 1 jour



Travailler en espaces confinés Intervenant & Surveillant Formation et épreuves du CATEC®

- > Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- > Appliquer avec maîtrise la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- > Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.
- > Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des Intervenants.
- > Appliquer avec maîtrise les procédures d'alerte, de secours et d'évacuation.
- > Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

Réf. CATECSI
Durée : 1 jour

Travailler en espaces confinés - Intervenant & Surveillant Maintenance et actualisation des compétences et épreuves du CATEC®

- > Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et à l'activité qui y est menée.
- > Appliquer la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- > Utiliser les équipements de sécurité, et vérifier leur bon état de fonctionnement.
- > Utiliser les moyens et codes de communication.
- > Appliquer les procédures d'alerte, de secours et/ou d'évacuation.

Réf. CATECSIR
Durée : 1 jour

Protection individuelle en espaces confinés Prérequis de formation et/ou de certification CATEC®

- > Utilisation et vérification des différents équipements de travail en hauteur, des équipements de protection individuelle et des détecteurs de gaz.

Réf. CATECPRE
Durée : 1 jour

Travail en espace confiné - Responsabilités et rôle de l'employeur

- > Inventaire des responsabilités et obligations réglementaires de l'employeur en matière de prévention des risques lors d'interventions en espaces confinés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, prévues par le Code du travail et le dispositif CATEC® de la CNAMTS.

Réf. CATECREGLE
Durée : 0,5 jour

LE



- 15 «Plateformes pédagogiques CATEC®»
- Mise en situation sur un espace réel sécurisé
- Formation conforme au dispositif CATEC® de L'INRS
- Formateurs CATEC® certifiés par l'INRS

SST GESTES POSTURES





SE PRÉSERVER DES RISQUES D'ACCIDENTS ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

SST : Certificat SST et Certificat Formateur SST délivrés par l'INRS via l'organisme de formation.

PRAP : Certificat PRAP.

Conditions de remise

SST : La remise des certificats SST est conditionnée par la validation des épreuves certificatives.

PRAP : La remise des certificats PRAP est conditionnée par la validation des épreuves.

Signataire

L'organisme de formation.

Propriété

Le salarié.

Validité

SST :

Certificat SST : 24 mois.

Certificat Formateur SST : 36 mois.

PRAP :

Acteur PRAP : 24 mois.

Formateur PRAP : 36 mois.

1

POUR QUI ?

Ensemble des personnels.
Futurs Sauveteurs Secouristes du Travail.
Sauveteurs Secouristes du Travail déjà certifiés.
Acteurs PRAP.
Salariés futurs retraités.
Formateurs SST.
Formateurs PRAP.

2

VOS BESOINS ?

Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours.
Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.
Acquérir les gestes et les positions efficaces pour se préserver en manutention et manipulation manuelle.
Appréhender les risques dorso-lombaires et la prévention .

3

RÉGLEMENTATION

GESTES ET POSTURES :

Article R.4434, R.4541-7 et R.4541-8 du Code du Travail
Plan de santé au travail 2016-20.

SST :

Article R.4224-15 du Code du Travail : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence ».

Document de référence de l'INRS V8-01/2021.

GESTES QUI SAUVENT :

Décret du 19 avril 2021.



SST

Formation de Sauveteur Secouriste du Travail

- > Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation sur un lieu d'accident.
- > Examiner une victime afin de déceler une urgence vitale.
- > Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- > Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.
- > Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention.
- > Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Sauveteur Secouriste du Travail

Maintien et actualisation des compétences

- > Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation sur un lieu d'accident.
- > Examiner une victime afin de déceler une urgence vitale.
- > Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- > Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.
- > Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention.
- > Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Initiation à l'utilisation d'un Défibrillateur Automatique Externe (DAE)

- > Identifier l'inconscience et l'absence de respiration sur une victime.
- > Réanimer une victime en arrêt cardio-pulmonaire.
- > Utiliser un Défibrillateur Automatique Externe.

Gestes et postures

Prévention du mal de dos et des TMS

- > Limiter les risques de tendinites et autres inflammations musculo squelettiques provoqués par les gestes répétitifs et postures prolongées.
- > Limiter les risques lors des ports de charges et autres gestes professionnels.
- > Maîtriser les principes de manutention manuelle et les techniques pour soulever, porter et déplacer diverses charges.
- > Utiliser au quotidien les principes de récupération active au poste de travail.

Gestes et postures - Contraintes du travail sur écran

- > Limiter les risques de tendinites et autres inflammations musculo squelettiques provoqués par les gestes répétitifs et postures prolongées.
- > Organiser son plan de travail de manière ergonomique.
- > Utiliser au quotidien les principes de récupération active au poste de travail sur écran.

Prévention des risques liés au travail sur écran

- > Identifier les risques et les effets sur la santé liés au travail sur écran.
- > Implanter correctement son poste de travail à écran de visualisation.
- > Rétablir les bonnes pratiques.

Prévention des risques liés à l'activité physique : gestes et postures (industrie)

- > Comprendre l'origine des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- > Connaître les risques principaux au poste de travail.
- > Appliquer les principes de manutention manuelle.

Réf. SST
Durée : 2 jours



Réf. SSTFC
Durée : 1 jour



Réf. DEFIB
Durée : 2 heures



Réf. GESTMS
Durée : 0,5 à 1 jour



Réf. GESECR
Durée : 0,5 à 1 jour



Réf. FIWECR
Durée : 20 mn



Réf. FIWGESIND
Durée : 20 mn





Les bons gestes de la vie quotidienne

- > Se familiariser avec les origines du mal de dos, les gestes et postures à adopter ou à éviter dans une perspective d'économie d'efforts.

Prévention des risques liés à l'activité physique : gestes et postures (tertiaire)

- > Comprendre l'origine des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- > Connaître les risques principaux au poste de travail.
- > Appliquer les principes de manutention manuelle.
- > Adopter les bons gestes à votre poste de travail.

Protection individuelle en espaces confinés

Prérequis de formation et/ou de certification CATEC®

- > Utilisation et vérification des différents équipements de travail en hauteur, des équipements de protection individuelle et des détecteurs de gaz.

Prévention des TMS liés à la conduite automobile et aux manutentions manuelles associées

- > Identifier les risques de troubles musculo-squelettiques(TMS) liés à la conduite automobile et aux manutentions manuelles associées.
- > Connaître et appliquer les principales mesures permettant de prévenir ces risques.
- > Adopter les bons gestes et les bonnes postures au volant.

Gestes et postures - Conduite de véhicules, chargement et déchargement

- > Sensibiliser le personnel itinérant aux TMS liés à la conduite et au chargement et déchargement de matériel, colis et valises.
- > Identifier les erreurs posturales pouvant générer des TMS et les corriger.
- > Adopter les bonnes postures au quotidien.

Gestes et postures - Travail sur ordinateur, smartphone

- > Sensibiliser les collaborateurs aux TMS liés à l'utilisation des outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones).
- > Identifier les erreurs posturales et les corriger.
- > Apprendre les principes de base pour maintenir une bonne posture assise et debout dans tous les environnements.

Manutentions manuelles

- > Découvrir les risques liés aux manutentions manuelles
- > Connaître ce que sont les T.M.S. et leurs conséquences
- > Comprendre les causes et les facteurs de risques des T.M.S.
- > Mettre en œuvre des actions pour la prévention des T.M.S.

Réf. FIWGESQ
Durée : 15 mn



Réf. CATECSIR
Durée : 1 jour



Réf. FIWGESTER
Durée : 15 mn



Réf. FIWTMSAUTO
Durée : 20 mn



Réf. GESWAUTO
Durée : 40 mn

Réf. GESWORDI
Durée : 40 mn

Réf. MANUTW
Durée : 40 mn



Blended learning



E-learning



Présentiel



PRAP

Sensibilisation du dirigeant à la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique

- > Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- > Mobiliser les différents acteurs internes de son entreprise dans cette démarche.
- > Piloter son projet de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur le formateur PRAP.

Réf. PRAPDIR
Durée : 1 jour

Certificat INRS «acteur PRAP»

IBC Industrie Bâtiment Commerce

- > En tant qu'acteur de la prévention, caractériser les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail.
- > Reconnaître et identifier l'importance des risques et des dommages liés à l'activité physique.
- > Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre.

Réf. PRAP
Durée : 2 jours

Certificat INRS «acteur PRAP» IBC Industrie Bâtiment Commerce - Maintien et actualisation des compétences

- > Actualiser ses compétences de formateur PRAP compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- > Obtenir la certification INRS pour continuer à dispenser des formations PRAP auprès des salariés d'entreprise et d'établissement et à leur délivrer un Certificat PRAP IBC.

Réf. PRAPFC
Durée : 1 jour

Certificat INRS «acteur PRAP» Secteur Sanitaire et Social et d'aide à la personne

- > Définir les risques liés à l'activité physique dans sa situation de travail.
- Maîtriser les techniques gestuelles appropriées aux manutentions de personnes en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain.
- Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail.
- Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre.

Réf. PRAP2S
Durée : 2 jours

Gestes Qui Sauvent

- > Appliquer les gestes des secouristes.
- > Intervenir immédiatement et efficacement sur une victime.

Réf. GQS
Durée : 1 jour

LE



- Des formations dispensées sur 58 centres
- Formateur Sauveteur Secouriste du Travail certifié par l'INRS



Blended learning



E-learning

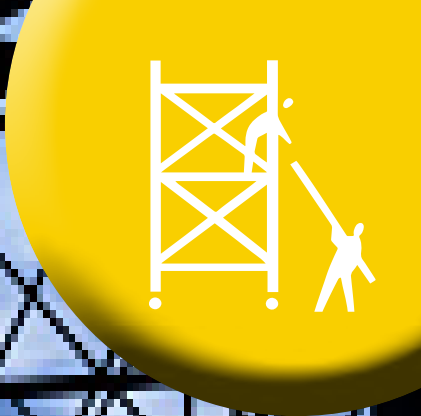
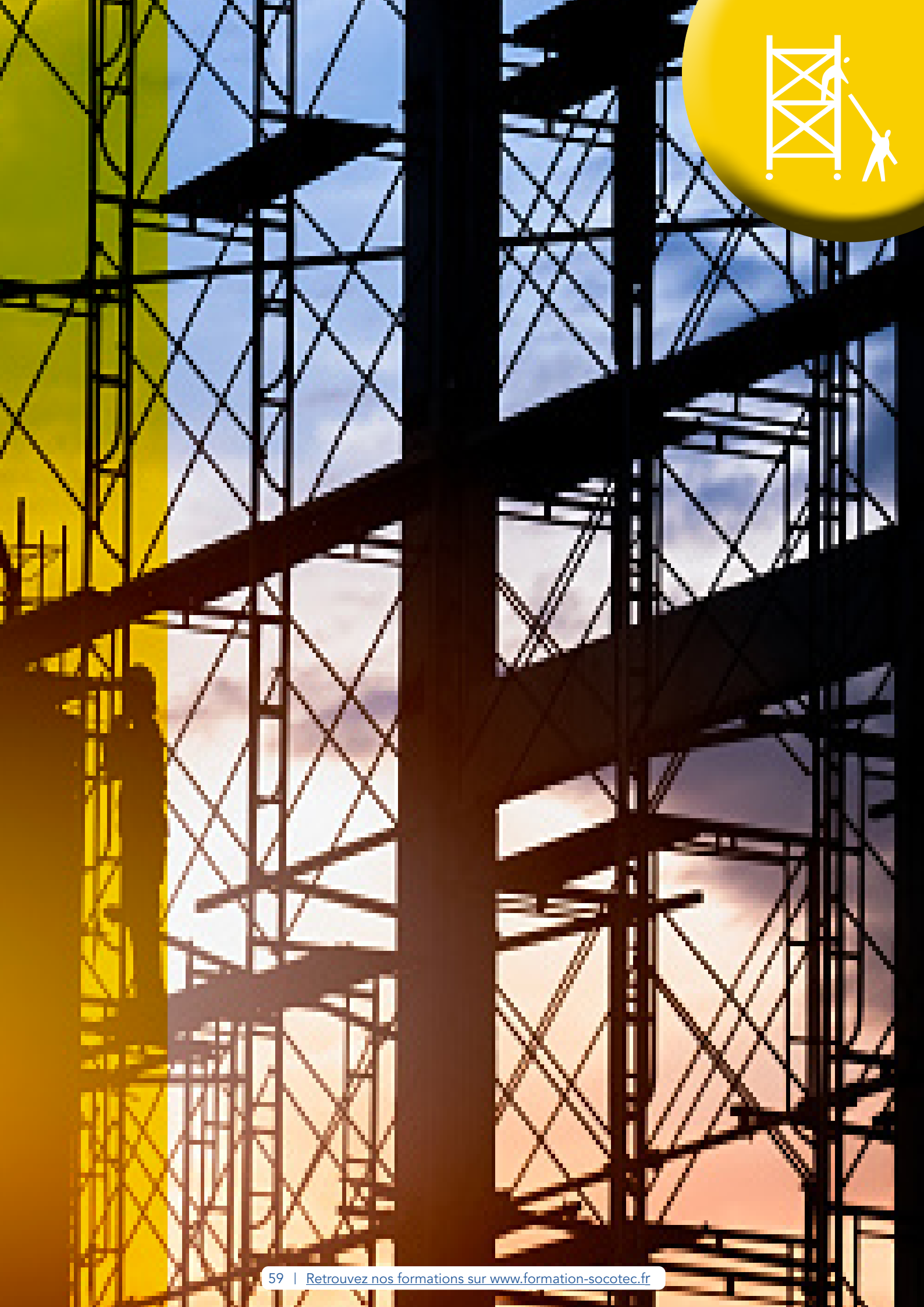


Présentiel



ÉCHAFAUDAGE TRAVAUX EN HAUTEUR





PRÉVENIR LES RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR

TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

Échafaudages : Attestation de compétences .

Équipements de protection individuelle : Autorisation de travail.

Conditions de remise

Échafaudages : Délivré par l'employeur sur la base des compétences acquises lors de la formation réglementaire à la sécurité au poste de travail.

Équipements de protection individuelle : Le formateur évalue les connaissances théoriques et pratiques sur les conditions d'analyse des risques au poste de travail, de vérification du harnais et de ses accessoires et d'utilisation des EPI dans les différentes situations d'interventions rencontrées.

Signataire

Échafaudages : Carte nominative délivrée par l'employeur.

Équipements de protection individuelle : L'autorisation de travail est délivrée par l'employeur.

Propriétés

L'employeur.

Validité

Echafaudages & Equipements de protection individuelle : à renouveler aussi souvent que nécessaire selon évolutions des matériels ou du poste de travail.

1

POUR QUI ?

Toute personne amenée à effectuer, régulièrement ou occasionnellement des interventions ou des travaux en hauteur.

2

VOS BESOINS ?

Connaitre la réglementation en vigueur.
Etre capable d'évaluer et analyser les risques.
Appréhender les règles générales de sécurité.
Savoir contrôler et utiliser correctement ses E.P.I.

3

RÉGLEMENTATION

Articles L.4141-1 à 4141-4 du Code du Travail
Les interventions en hauteur doivent être effectuées par des personnes ayant reçu une formation. Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail.

Equipements de protection individuelle :

Articles R.4323-104 à 106 du Code du Travail.

Echafaudages :

Article R.4323-69 du Code du Travail relatif à l'obligation de formation des personnels procédant au montage, démontage ou à la modification des échafaudages.



Travaux temporaires en hauteur

Encadrer et organiser un chantier

- > Déterminer les équipements individuels et collectifs nécessaires à la réalisation d'un chantier comportant des travaux en hauteur.
- > Appréhender l'environnement de travail dans ces conditions particulières d'intervention.
- > Apporter une réponse technique conforme aux obligations du Code du travail.

Réf. THHAUT

Durée : 2 jours

Travail en hauteur

Entretien, vérification du matériel de protection individuelle

- > Appliquer les exigences réglementaires en matière de vérification des équipements individuels de travail en hauteur et des différents matériels de sécurité associés (échelles, escabeaux, harnais de sécurité et systèmes d'arrêt de chute).
- > Utiliser les techniques de vérifications sans essais destructifs.
- > Tenir à jour et exploiter le registre de sécurité des vérifications et contrôles des équipements de travail.
- > Stocker et entretenir le matériel dans les règles.

Réf. THEPI

Durée : 2 jours

Travail en hauteur - Port du harnais

- > Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- > Utiliser dans les meilleures conditions un harnais lors de travaux en hauteur.
- > Vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute.

Réf. THHAR

Durée : 1 jour

Recyclage : 1 jour

Échafaudages de pied - Utilisation et vérification journalière

- > Accéder et circuler en toute sécurité sur les échafaudages de pied.
- > Maintenir pendant l'intervention, l'échafaudage en sécurité.
- > Savoir procéder aux vérifications journalières des échafaudages de pied
- > Prendre en compte la co-activité ainsi que toute situation dangereuse.

Réf. ECHI

Durée : 1 jour

Recyclage :

0,5 jour

Échafaudages de pied - Monteur débutant

- > Monter et/ou transformer en sécurité les échafaudages de pied .
- > Démonter en sécurité les échafaudages de pied selon cette même recommandation.
- > Utiliser les échafaudages de pied lors d'interventions.

Réf. ECH2D

Durée : 4 jours

Échafaudages de pied - Monteur expérimenté

- > Monter et/ou transformer en sécurité les échafaudages de pied
- > Démonter en sécurité les échafaudages de pied selon cette même recommandation.
- > Utiliser les échafaudages de pied lors d'interventions.

Réf. ECH2E

Durée : 2 jours

Recyclage : 1 jour



Blended learning



E-learning



Présentiel



Échafaudages de pied - Responsable de réception et de maintenance

- > Réceptionner les échafaudages de pied.
- > Assurer la maintenance des échafaudages de pied.

Réf. ECH3

Durée : 2 jours
Recyclage : 1 jour

Échafaudages roulants : montage, réception, utilisation et maintenance

- > Monter et démonter en sécurité les échafaudages roulants.
- > Réceptionner les échafaudages roulants de l'entreprise.
- > Utiliser les échafaudages roulants lors d'interventions.

Réf. ECH4

Durée : 1 jour
Recyclage : 1 jour

Prévention des chutes de hauteur

- > Comprendre les risques liés aux travaux en hauteur.
- > Comprendre la hiérarchisation des mesures de prévention et de protection.
- > Acquérir les réflexes pour organiser ses tâches en sécurité et choisir les matériels adéquats.

Réf. FIWCHUHAUT

Durée : 25 mn

Chutes de plain-pied

- > Comprendre les causes et conséquences des chutes, glissades et des trébuchements accidentels,
- > Prévenir et maîtriser les risques de CDPP dans le cadre de son activité,
- > Développer la culture prévention au sein des équipes (consignes, méthodes, d'entretien et tenu des locaux).

Réf. CHUWPL

Durée : 30 mn

LE



- Formations alliant théorie et mises en situation pratique
- 21 plateaux techniques



Blended learning



E-learning



Présentiel

AMIANTE

- La prévention du risque amiante pour les entreprises intervenant en sous-section 4
- Acteurs de la rénovation et de l'entretien





SE FORMER POUR UNE MEILLEURE GESTION DU RISQUE AMIANTE



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

L'attestation de compétence permettant de réaliser les activités et les interventions définies à l'Article R.4412-94-2° selon la nature de la formation suivie ainsi que la nature des activités et qualification du salarié.

Conditions de remise

L'attestation de compétence nominative, enregistrée par l'organisme de formation qui valide les acquis de la formation, est délivrée sur la base d'une évaluation des prescriptions minimales de formation théorique et pratique selon l'annexe IV de l'arrêté du 23 février 2012. Une attestation d'assiduité est également jointe à l'attestation de compétence.

Une aptitude médicale au poste de travail doit être remise à l'organisme de formation en amont de la formation.

Signataire

L'organisme de formation
L'employeur dispose d'une copie de l'attestation de compétence.

Propriété

Le salarié
L'attestation de compétence doit être présentée à l'entreprise accueillante (salariés d'une entreprise extérieure).

Validité

3 ans.

1

POUR QUI ?

La formation à la prévention du risque SS4 s'adresse aux entreprises qui interviennent sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante (électriciens, monteurs d'échafaudages, peintres, couvreurs, etc.).

La formation est obligatoire aussi bien pour les salariés que pour les employeurs ou travailleurs indépendants.

2

VOS BESOINS ?

Pour toute entreprise devant intervenir sur ou à proximité de MCA, la formation SS4 est une obligation réglementaire pour l'employeur. L'ensemble des collaborateurs concernés par le risque amiante doit être titulaire d'une attestation de compétence (a minima un encadrant technique, des opérateurs et en fonction de l'organisation des équipes, un encadrant de chantier).

3

RÉGLEMENTATION

Article R4412-117 du code du travail : L'organisme de formation ou l'employeur valide les acquis de la formation sous la forme d'une attestation de compétence individuelle délivrée au travailleur.

Arrêté du 23 février 2012, qui définit les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante (contenus, objectifs, durée, périodicité de recyclage ...).



INTERVENTION EN PRÉSENCE D'AMIANTE SOUS-SECTION 4

Opérateur de chantier - sous-section 4

- > Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- > Appliquer les techniques permettant d'abaisser les émissions de fibres.
- > Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- > Respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et des tiers.
- > Gérer les déchets amiante dans le cadre d'une intervention.

Encadrant de chantier - sous-section 4

- > Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- > Appliquer et faire appliquer par son équipe, les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- > Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement.

Personnel d'Encadrement de chantier - sous-section 4

- > Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- > Appliquer et faire appliquer par son équipe, les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- > Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement.

Encadrement technique - sous-section 4

- > Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- > Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- > Etablir sur la base des résultats de l'évaluation des risques, un mode opératoire s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer.

Personnel exerçant le cumul de fonctions - sous-section 4

- > Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- > Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques.
- > Appliquer et faire appliquer par ses équipes, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Réf. AMI2

Durée : 2 jours
Recyclage : 1 jour



Réf. AMI1

Durée : 5 jours
Recyclage : 1 jour



Réf. AMIWI

E-learning : 3h
Classe virtuelle : 2 jours
Présentielle : 2 jours



Réf. AMI3

Durée : 5 jours
Recyclage : 1 jour



Réf. AMI4

Durée : 5 jours
Recyclage : 1 jour



Blended learning



E-learning



Présentiel



ACTEURS DE LA RÉNOVATION ET DE L'ENTRETIEN

Sensibilisation sur le risque amiante

- > Reconnaître la présence éventuelle d'amiante lors de son intervention et alerter l'encadrement de cette présence.
- > Appliquer les mesures de prévention spécifiques aux situations d'urgence.
- > Suivre la procédure lors d'une exposition accidentelle.

Réf. AMIO

Durée : 0,5 jour

Amiante, s'informer pour se protéger

- > Sensibiliser les personnels non intervenants dans les opérations liées au risque amiante, de manière à ce que les risques soient compris et à éviter toute exposition

Réf. AMIWO

Durée : 45mn

Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage des chantiers en présence d'amiante

- > Anticiper et piloter les interventions et travaux de réhabilitation en présence d'amiante conformément aux obligations de protection de la population, des salariés et de l'environnement.
- > Etablir la gestion documentaire requise à chaque étape du chantier vis à vis des intervenants de l'acte de construire.

Réf. AMIDO

Durée : 2 jours

Piloter une opération de désamiantage

- > Être capable de piloter une opération de désamiantage en maîtrise d'œuvre.
- Prérequis : AMIDO

Réf. FSOF05

Durée : 3 jours

Initiation et sensibilisation à la problématique amiante : du produit à la réalisation de chantier

- > Connaître l'amiante en tant que produit (différents types d'amiante, propriétés physico-chimiques).
- > Connaître les effets de l'amiante sur la santé.
- > Connaître les points clés de la réglementation amiante et les repérages obligatoires.
- > Savoir faire la distinction SS3/SS4, et connaître les compétences attendues pour ces interventions

Réf. FSOF13

Durée : 1 jour

Prévention du risque amiante pour les membres de commission CSE

- > Être sensibilisé au risque amiante.
- > Connaître le contexte réglementaire applicable à la problématique.
- > En SS4, être en capacité d'analyser pour avis : un mode opératoire, les mesures de prévention envisagées et les stratégies d'échantillonnage proposées.
- > Savoir lire et analyser un rapport d'analyse d'empoussièrement du laboratoire.

Réf. FSOF14

Durée : 2 jours

Maîtriser le bilan aéraulique prévisionnel

- > Comprendre les principes fondamentaux de l'aéraulique en zone confinée (niveaux 2 ou 3).
- > Savoir identifier les points de vigilance sur les équipements liés à l'aéraulique.
- > Être en capacité de réaliser un bilan aéraulique prévisionnel suivant la méthode en 16 étapes.
- > Savoir valider un bilan aéraulique sur chantier.

Réf. FSOF02

Durée : 1 jour



Coordination de travaux en présence d'amiante et de plomb

- > Connaître les problématiques et enjeux des risques amiante et plomb.
- > Connaître les principales réglementations applicables.
- > Savoir construire une démarche de maîtrise des risques amiante et plomb.

Réf. AMICSPS

Durée : 2 jours

Entrée/sortie d'une zone confinée sur un chantier amiante

- > Connaître l'amiante en tant que produit et ses effets sur la santé.
- > Identifier les EPI et les documents nécessaires pour entrer en zone confinée.
- > Savoir mettre en œuvre, contrôler et entretenir son APR (appareil de protection respiratoire).
- > Savoir réaliser les actions d'entrée/sortie de zone et de décontamination.

Réf. AMICMR

Durée : 1 jour

Maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage des chantiers en présence d'amiante - Ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers

- > Anticiper et piloter les interventions et travaux de réhabilitation en présence d'amiante conformément aux obligations de protection de la population, des salariés et de l'environnement.
- > Établir la gestion documentaire requise à chaque étape du chantier vis à vis des différents intervenants.

Réf. AMIDOVDRTP

Durée : 2 jours

LE



- **18 plateformes pédagogiques conformes aux exigences réglementaires**
- **Espaces d'apprentissage permettant la réalisation et la mise en pratique de différents modes opératoires**
- **Une expertise globale du risque amiante à votre service : repérage, assistance à maîtrise d'ouvrage, mesures d'empoussièrement, stratégie patrimoniale amiante.**



Blended learning



E-learning



Présentiel



INCENDIE





SENSIBILISER AU RISQUE INCENDIE



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

Diplôme SSIAP selon la fonction : enregistré auprès de la **Direction Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS)**.
Diplôme d'équivalence ; pour les personnes dont l'expérience ou les autres diplômes antérieurs permettent l'accès à la fonction (SSIAP 2 ou SSIAP3).

Attestation de stage de maintien des connaissances : enregistrée auprès de la Préfecture après une formation de recyclage.

Conditions de remise

La remise du diplôme SSIAP est conditionnée par la validation des épreuves théoriques et pratiques.

Signataire

La Direction Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Propriétés

Le salarié.

Validité

36 mois.

La prolongation du diplôme est conditionnée par le suivi d'une formation de maintien des compétences et d'une Attestation de stage ainsi que du maintien de celles de secourisme (2 ans). Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

1

POUR QUI ?

Personnel des industries, des Établissements Recevant du Public (ERP), des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et des activités tertiaires (PC sécurité).

Personnel amené à utiliser les moyens de premiers secours, à donner l'alarme et à mettre en œuvre les moyens de premiers secours.

Personnel assurant une fonction de sécurité incendie.

2

VOS BESOINS ?

Acquérir ou maintenir les connaissances pratiques à la lutte contre les incendies.

Savoir réagir, s'organiser face à un début d'incendie et connaître les consignes d'évacuation.

Savoir fixer les priorités, répartir et connaître les missions, les techniques, les consignes d'évacuation.

3

RÉGLEMENTATION

Arrêté du 2 mai 2005

Cet arrêté précise les missions du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) des ERP et IGH, les conditions d'emploi et la qualification des personnels qui le composent.

Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.



SSIAP ET RESPONSABLE SÉCURITÉ INCENDIE

SSIAP1

Agent de sécurité incendie

- > Appliquer les règles élémentaires de prévention incendie.
- > Intervenir sur un début d'incendie et assurer l'évacuation du public.
- > Donner l'alerte et accueillir les secours.
- > Porter assistance aux personnes.
- > Exploiter le PC de sécurité incendie.

Réf. SSIAP1

Durée :
10 jours
Recyclage :
2 jours



SSIAP1

Agent de sécurité incendie - Module Complémentaire

- > Appliquer les règles élémentaires de prévention incendie.
- > Intervenir sur un début d'incendie et assurer l'évacuation du public.
- > Donner l'alerte et accueillir les secours.
- > Porter assistance aux personnes.
- > Exploiter le PC de sécurité incendie.

Réf. SSIAPIC

Durée :
44 heures



SSIAP2

Chef d'Équipe de sécurité incendie

- > Appliquer les règlements de sécurité incendie.
- > Encadrer et former son équipe d'agents de sécurité incendie.
- > Superviser l'assistance à personnes au sein de l'établissement.
- > Diriger le poste de sécurité lors des sinistres.
- > Intervenir efficacement en situation particulière.

Réf. SSIAP2

Durée :
10 jours
Recyclage :
2 jours



SSIAP2 Chef d'Équipe de sécurité incendie

Module Complémentaire

- > Appliquer les règlements de sécurité incendie.
- > Encadrer et former son équipe d'agents de sécurité incendie.
- > Superviser l'assistance à personnes au sein de l'établissement.
- > Diriger le poste de sécurité lors des sinistres.
- > Intervenir efficacement en situation particulière.

Réf. SSIAP2C

Durée :
4 jours



SSIAP3

Chef de Service de Sécurité incendie

- > Diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes hauteurs (IGH).
- > Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux.
- > Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie.
- > Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

Réf. SSIAP3

Durée :
30 jours



SSIAP3 Chef de Service de Sécurité incendie

Module complémentaire - Titulaire PRV2, BP, AP2

- > Animer et diriger le service de sécurité incendie en tant que SSIAP3.
- > Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
- > Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours.
- > Assurer la gestion du service sécurité incendie.
- > Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

Réf. SSIAP3C2

Durée : 5 jours
Recyclage :
3 jours





Responsable sécurité incendie dans un petit ERP sans obligation de SSIAP

- > Appliquer les règlements de sécurité incendie.
- > Manager et organiser la sécurité incendie de son établissement.
- > Intervenir efficacement en situation particulière.

Réf. I3
Durée : 3 jours



Sécurité incendie - Responsabilités et rôle de l'employeur ou du Chef d'établissement

- > Intégrer dans sa démarche de prévention, ses obligations et responsabilités en tant qu'employeur et délégataire concernant l'organisation de la sécurité incendie.
- > Appliquer en fonction de son établissement, les obligations liées au risque incendie.

Réf. FEUREGLE
Durée : 0,5 jour



LES RISQUES INCENDIES

Elaboration et mise en place des consignes de sécurité incendie

- > Rédiger et mettre en place les consignes de sécurité de son établissement.
- > Analyser les consignes et procédures existantes de son établissement afin de préserver ou d'améliorer la sécurité au sein de son établissement.
- > Adapter les moyens humains et matériels pour la mise en place de l'organisation lors d'évacuations.

Réf. PREEVA
Durée : 0,5 jour

Personnel chargé de l'évacuation incendie (guide et serre-file)

- > Appliquer les consignes générales et spécifiques de sécurité incendie en tant que personnel chargé de l'évacuation selon la procédure de son établissement prévue en cas de début d'incendie.
- > Encadrer une évacuation rapide et en bon ordre du public, du personnel de son établissement.
- > Rendre compte sur l'exercice d'évacuation au responsable incendie de l'établissement.

Réf. CHAEVA
Durée : 0,5 jour

Sécurité incendie - Exercice d'évacuation

- > Reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale.
- > Connaître les cheminements d'évacuation de l'établissement.
- > Evacuer rapidement et en bon ordre en cas d'incendie.

Réf. EVA
Durée : 0,5 jour

Exercice de gestion d'urgence et de crise

- > Gérer une situation de crise et appliquer parfaitement en équipe, les consignes et les procédures de sécurité incendie et d'évacuation de son site en cas d'accident et d'incendie.
- > Maîtriser la coordination entre les intervenants internes et extérieures dans les meilleures conditions de sécurité et de délai.

Réf. SITURG
Durée : 0,5 jour

Sécurité incendie - Équipier de première intervention

- > Assurer, au quotidien, sa fonction d'équipier d'intervention de sécurité incendie.
- > Contrôler un feu naissant, éviter les gestes maladroits et maîtriser son comportement positif en cas de sinistre.
- > Encadrer l'évacuation du public et du personnel de son établissement.

Réf. A14
Durée : 1 jour

Incendie : évacuation (Industrie)

- > Mettre en œuvre les principales mesures préventives et les consignes de sécurité incendie.
- > Réagir face à un début d'incendie.
- > S'organiser en équipe et adopter un comportement cohérent lors d'une évacuation des bureaux.

Réf. FIWEVAIND
Durée : 30mn



Incendie : évacuation (Tertiaire)

- > Mettre en œuvre les principales mesures préventives et les consignes de sécurité incendie.
- > Réagir face à un début d'incendie.
- > S'organiser en équipe et adopter un comportement cohérent lors d'une évacuation des bureaux.

Incendie : les bases (Industrie)

- > Identifier les principales causes d'incendie.
- > Comprendre le développement et la propagation d'un incendie.
- > Connaître les principales mesures visant à prévenir l'apparition d'un incendie.
- > Identifier et mettre en œuvre les moyens de secours visant à favoriser la lutte contre l'incendie et en limiter la propagation.
- > S'organiser en équipe et adopter un comportement cohérent lors d'un incendie.

Incendie : les bases (Tertiaire)

- > Identifier les principales causes d'incendie et ses effets.
- > Prendre en compte le développement et la propagation d'un incendie.
- > Connaître les principales mesures de prévention du risque incendie.
- > Identifier et mettre en œuvre les moyens de secours adaptés à la nature du risque.

Permis de feu

- > Définir la nécessité d'un permis de feu lors de travaux.
- > Rédiger ce permis de feu dans le respect de la réglementation.
- > Prendre les mesures de prévention nécessaires.
- > Inspecter le chantier concerné avant, pendant et après le travail.

Sensibilisation au risque incendie et manipulation des extincteurs des personnels

- > Appliquer les consignes de sécurité incendie de son établissement (ERT)
- > Adapter son comportement en cas de départ de feu.
- > Maîtriser un feu naissant à l'aide d'un extincteur, en évitant les gestes maladroits.

Cette formation est adaptée selon le type d'établissement : recevant des travailleurs ou recevant du public.

Sensibilisation au risque incendie et manipulation des extincteurs des personnels d'établissements accueillant des travailleurs

- > Appliquer les consignes de sécurité incendie de son établissement recevant des travailleurs
- > Adapter son comportement en cas de départ de feu.
- > Maîtriser un feu naissant à l'aide d'un extincteur, en évitant les gestes maladroits.

Sensibilisation au risque incendie et manipulation des extincteurs des personnels d'établissements accueillant des travailleurs

- > Appliquer les consignes de sécurité incendie de son établissement (ERP)
- > Adapter son comportement en cas de départ de feu.
- > Maîtriser un feu naissant à l'aide d'un extincteur, en évitant les gestes maladroits.

Utilisation des moyens de secours et d'extinction d'incendie

- > Adapter son comportement en cas de départ de feu.
- > Maîtriser un feu naissant en évitant les gestes maladroits.
- > Manipuler les moyens de secours et d'extinction adaptés selon les situations

Réf. FIWEVATER
Durée : 30 mn

Réf. FIWFEUIND
Durée : 30mn

Réf. FIWFEUTER
Durée : 30mn

Réf. PERFEU
Durée : 1 jour

Réf. ASI
Durée : 3 à 3,5 heures

Réf. ASI2ERT
Durée : 0,5 jour

Réf. ASI1ERP
Durée : 0,5 jour

Réf. FEU
Durée : 2 à 2,5 heures



Blended learning



E-learning



Présentiel



Utilisation des robinets d'incendie armés - RIA (module complémentaire)

- > Réagir lors d'un début d'incendie et mettant en œuvre une tentative d'extinction à l'aide d'un robinet incendie armé (RIA).
- > Manipuler les robinets d'incendie armés pour maîtriser un feu naissant en évitant les gestes maladroits.

Réf. FEURIA
Durée : 0,5 jour

Entraînement et manipulation des appareils respiratoires isolants ARI

- > Porter un appareil respiratoire isolant à circuit ouvert dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.
- > Maîtriser les contraintes liées au port de l'ARI et les consignes à respecter avant, pendant et après son intervention.
- > Dégager une personne inanimée en portant un ARI.

Réf. ARI
Durée : 1 jour

Risque incendie - Evacuer en cas de sinistre

- > Acquérir les connaissances permettant une évacuation dans les meilleures conditions.
- > Être capable d'intervenir et d'adopter les bons comportements en cas de sinistre.

Réf. INCWEVA
Durée : 30mn

Risque incendie - Prévenir, intervenir

- > Acquérir les connaissances permettant de prévenir l'incendie.
- > Être capable d'intervenir dans les meilleures conditions pour faire face à un début de sinistre.

Réf. INCWPREV
Durée : 30mn

LE



- **29 espaces incendie**
- **Une Unité Mobile de Formation Incendie (UMFI) permettant de dispenser des formations sur votre lieu de travail rapidement, efficacement et conformément à la réglementation**
- **Une équipe de 500 collaborateurs, agréés par le Ministère de l'intérieur et certifiés par l'APSAD, répartis sur l'ensemble du territoire français**



Blended learning



E-learning



Présentiel

ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION

- Réglementation
- Chaufferies – générateurs vapeur et/ou eau surchauffée
- Récipients à couvercle amovible à fermeture lente et/ou rapide (autoclaves)
- Récipients et tuyauteries





ide



HABILITEZ VOS COLLABORATEURS À INTERVENIR SUR VOS ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

Habilitation de conduite d'une chaufferie avec ou sans présence humaine.

Habilitation de conduite d'un autoclave.

Habilitation de conduite d'un réseau « gaz » et /ou vapeur.

Conditions de remise

La formalisation de l'habilitation ainsi que celle du recyclage est de la responsabilité de l'employeur. Les résultats obtenus aux contrôles des connaissances théorique et pratique à l'issue de la formation permettent de donner un avis technique pour la confirmation de l'aptitude du stagiaire à remplir la fonction considérée. Cet élément vient en complément des autres informations telles que l'aptitude médicale, l'organisation interne de l'entreprise

Signataire

L'employeur qui reconnaît par la remise de l'habilitation de conduite, la capacité du salarié à réaliser les opérations en sécurité.

Propriétés

Le salarié.

L'attestation de compétences doit être présentée à l'entreprise accueillante (salariés d'une entreprise extérieure).

Validité

Recommandation 3 ans.

1

POUR QUI ?

L'ensemble du personnel de chaufferie exploitée avec ou sans présence humaine permanente.

Les agents conduisant des autoclaves (en cuisson, vulcanisation, chimie, stérilisateurs vapeur...).

Les agents d'exploitation du réseau «gaz» et vapeur (récipients et tuyauteries).

2

VOS BESOINS ?

Identifier les équipements sous pression soumis aux exigences réglementaires.

Connaître les règles applicables aux équipements sous pression neufs.

Mettre en place les dispositions nécessaires pour assurer la mise en service et l'exploitation des équipements sous pression.

3

RÉGLEMENTATION

Arrêté ministériel du 20 novembre 2017

Applicable depuis le 1er janvier 2018, cet arrêté concerne le suivi en service des équipements sous pression (ESP) et récipients à pression simples. Il en définit les conditions générales d'installation et d'exploitation, les modalités de déclaration et de contrôle de mise en service, les conditions de réalisation de l'inspection et de la requalification périodique ainsi que la reconnaissance des compétences des personnels de conduite des équipements.



RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à l'exploitation des E.S.P - AM du 20 novembre 2017

- > Appliquer les règles d'exploitation selon les Equipements Sous Pression concernés.

Réf. ESPRGLEX
Durée : 2 jours

CHAUFFERIES – GÉNÉRATEURS VAPEUR ET/OU EAU SURCHAUFFÉE

Exploitation de chaufferies avec ou sans présence humaine Surveillant

- > Ronde de surveillance de bon fonctionnement.

Réf. PVS
Durée : 1 jour
Recyclage : 1 jour

Exploitation de chaufferies avec ou sans présence humaine Agent

- > Conduite et contrôles journaliers.
- > Démarrage à chaud / redémarrage / mise à l'arrêt.
- > Test des dispositifs de sécurité.

Réf. PVA
Durée : 2 jours
Recyclage : 1 jour

Exploitation de chaufferies avec ou sans présence humaine Technicien

- > Entretien et maintenance.
- > Démarrage à froid / analyse des eaux de chaufferie.

Réf. PVT
Durée : 4 jours
Recyclage : 2 jours

Exploitation de chaufferies avec ou sans présence humaine Personnel d'Intervention

- > Ronde, conduite et contrôle, entretien et maintenance.
- > Analyse de combustion / Réglage du brûleur.
- > Préparation aux contrôles réglementaires.

Réf. PVI
Durée : 5 jours
Recyclage : 3 jours

RÉCIPIENTS À COUVERCLE AMOVIBLE À FERMETURE LENTE OU RAPIDE (AUTOCLAVES)

Exploitation en service des appareils à couvercle amovible en milieu hospitalier et biomédical

- > Utiliser en toute sécurité les appareils à couvercle amovible à vapeur d'eau, en milieu hospitalier, laboratoire ou sur plateformes de stérilisation (armoires de stérilisation).
- > Appliquer les consignes de sécurité du site ainsi que de la notice du fabricant.

Réf. ACAHBM
Durée : 1 jour
Recyclage : 1 jour



Blended learning



E-learning



Présentiel



Exploitation en service des appareils à couvercle amovible en milieu agroalimentaire

- > Utiliser en toute sécurité les appareils à couvercle amovible à vapeur d'eau ou eau surchauffée en milieu agroalimentaire.
- > Appliquer les consignes de sécurité du site ainsi que de la notice du fabricant.

Réf. ACAAGRO

Durée : 1 jour
Recyclage : 1 jour

Exploitation en service des appareils à couvercle amovible en milieu industriel

- > Utiliser en toute sécurité les appareils à couvercle amovible à vapeur d'eau, eau surchauffée ou de gaz en milieu industriel.
- > Appliquer les consignes de sécurité du site ainsi que de la notice du fabricant.

Réf. ACAI

Durée : 1 jour
Recyclage : 1 jour

RÉCIPIENTS ET TUYAUTERIES

Exploitation d'un réseau gaz (azote, air comprimé)

hors autoclave

- > Assurer en sécurité l'exploitation du réseau «gaz» (air comprimé, azote, gaz S) et appliquer les consignes de l'établissement et les procédures particulières.
- > Appréhender les risques liés au «gaz» et se conformer aux obligations et responsabilités de l'exploitant.

Réf. ESPRPG

Durée : 0,5 jour
Recyclage :
0,5 jour

Exploitation d'un réseau gaz (azote, air comprimé) et vapeur - hors autoclave et générateur vapeur

- > Assurer en sécurité l'exploitation du réseau vapeur et «gaz» (air comprimé, azote, gaz S) et appliquer les consignes de l'établissement et les procédures particulières.
- > Appréhender les risques liés à la vapeur et au «gaz» et se conformer aux obligations et responsabilités de l'exploitant.

Réf. .ESPRPGV

Durée : 1 jour
Recyclage : 1 jour

LE



- **Formations réalisées en intra entreprise : prise en compte du parc d'équipements sous pression de votre entreprise, votre secteur d'activité et les tâches confiées à chaque fonction de l'équipe d'exploitation**
- **SOCOTEC est membre de l'ASAP**



Blended learning



E-learning



Présentiel

RISQUES CHIMIQUES

- Sécurité de salariés des entreprises extérieures
- Risques chimiques





SENSIBILISER AUX RISQUES EXTÉRIEURS ET CHIMIQUES



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

Certificat de stage :

Personnel intervenant : niveau 1.
Encadrant : niveau 2.

Conditions de remise

La carte nominative avec photographie est délivrée par l'organisme de formation à l'employeur du stagiaire uniquement lorsque le test des connaissances a été satisfaisant.

Signataire

Le Responsable de l'entreprise extérieure et le salarié.

Propriété

Le salarié.

Le certificat doit être présenté à l'entreprise accueillante qui s'assure de sa validité lors de l'accès à son site.

Validité

Certificat niveau 1 : 3 ans.

Certificat niveau 2 : 4 ans.

Le certificat est valable sur tout le territoire français, sa prolongation est conditionnée par le renouvellement de la formation.

1

POUR QUI ?

Les salariés et employeurs devant intervenir en qualité de prestataires sur un site industriel.

A toute personne exposée aux risques chimiques, même faiblement.

2

VOS BESOINS ?

Acquérir les notions nécessaires à l'identification et à la compréhension des risques présents sur sites industriels
Etre capable d'intégrer la prévention du risque dans son comportement.

Etre capable d'évaluer le risque chimique dans son établissement.

3

RÉGLEMENTATION

Afin d'améliorer la sécurité des personnels des entreprises extérieures, l'UIC a rédigé en 1990 un guide pratique pour le recours à celles-ci et posant les bases d'un référentiel de compétence pour les formations de niveaux 1 et 2.

Arrêté du 25 juillet 2017

Rendues obligatoires par un l'arrêté ministériel du 25 Juillet 2017 pour les interventions sur site de la chimie et de la pétrochimie, ces formations sont demandées aux prestataires réalisant des travaux sur tous les sites à risque.

Article R4412-38 du Code du Travail

Article R4412-5 du Code du Travail



SÉCURITÉ DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Risques des industries - Sécurité des personnels des entreprises extérieures

- > Appliquer les bons réflexes face aux dangers présents
- > Appliquer les procédures et les consignes de travail et la conduite à tenir
- > Adopter un comportement responsable en matière de sécurité lors de son intervention.

Réf. RIC1

Durée : 1 jour
Recyclage : 1 jour

Risques des industries - Sécurité des personnels des entreprises extérieures - Niveau 2

- > Appliquer les principes de sécurité spécifiques au secteur industriel.
- > Assumer la responsabilité d'une intervention sur un site industriel.
- > Identifier et analyser les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises et en co-activité sur le même lieu de travail.

Réf. RIC2

Durée : 2 jours
Recyclage : 2 jours

Sensibilisation à l'utilisation de produits chimiques

- > Identifier les dangers présentés par les produits chimiques.
- > Appliquer les mesures de protection et de prévention à mettre en œuvre lors de la manipulation et du stockage des produits.

Réf. RCUTI

Durée : 1 jour

Evaluation de l'exposition aux agents chimiques

- > Appliquer la réglementation relative au risque chimique.
- > Évaluer l'exposition des travailleurs aux agents chimiques par une démarche méthodologique

Réf. RCEVAL

Durée : 2 jours

Lire, comprendre et adopter la nouvelle réglementation de l'étiquetage CLP

- > Identifier les nouveaux étiquetages de produits (symboles, mentions de danger§).
- > Comprendre les règles d'étiquetage.
- > Reconnaître les dangers.
- > Travailler en sécurité avec le double étiquetage.

Réf. FIWRICCLP

Durée : 15mn

Prévention des risques chimiques - version industrie

- > Identifier et éviter les dangers physiques.
- > Reconnaître les dangers pour la santé.
- > Déterminer les dangers pour l'environnement. Lire une étiquette de danger.
- > Connaître et appliquer les règles de stockage.
- > Connaître les EPI contre le risque chimique.
- > Connaître la conduite à tenir en cas d'accident.

Réf. FIWRICIND

Durée : 55mn



Prévention des risques liés aux produits cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

- > Identifier un produit chimique CMR.
- > Reconnaître les dangers pour la santé.
- > Lire une étiquette de danger.
- > Appliquer les règles de stockage.
- > Connaître les mesures de prévention.

Réf. FIWRICTOX

Durée : 30mn

Prévention des risques chimiques - version laboratoire

- > Identifier un produit chimique.
- > Reconnaître une réaction chimique.
- > Identifier et éviter les dangers de feu.
- > Reconnaître les dangers pour la santé.
- > Déterminer les dangers pour l'environnement.
- > Lire une étiquette de danger.
- > Appliquer les règles de stockage.
- > Connaître les EPI à utiliser.
- > Connaître la conduite à tenir en cas d'accident.

Réf. FIWRICLAB

Durée : 75mn

Risque chimique et C.M.R

- > Sensibiliser le personnel au risque chimique et C.M.R, quelle que soit son entreprise et l'informer des règles élémentaires de prévention.

Réf. RICW

Durée : 45mn

LE



- **Habilitation France Chimie**
- **Formateur qualifié, labellisé par l'UIC et ayant une expérience du risque chimique**



Blended learning



E-learning



Présentiel

CONSTRUCTION

- **Coordonnateur SPS**
- **BIM**
- **Bâtiment**
- **Art – genie civil**
- **Règlementation thermique**
- **Eurocode**
- **Construction biosourcée**
- **Sécurité Incendie**





MAÎTRISEZ LA PROBLÉMATIQUE CONSTRUCTION



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

Selon le niveau et de la(les) phase(s) conception et/ou réalisation :

- Attestation de compétences de Coordonnateur SPS.
- Attestation d'actualisation.

Conditions de remise

La remise de l'Attestation de compétences CSPS est conditionnée par la validation des épreuves réalisées en continue et de l'évaluation professionnelle par un jury composé d'un professionnel de la construction en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre, d'un formateur de Coordonnateurs SPS n'ayant pas participé à la formation du candidat et d'un professionnel de la prévention des risques professionnels.

Signataire

L'organisme de formation.

Propriétés

Le salarié.

Validité

5 ans.

La prolongation est conditionnée par l'actualisation des compétences réalisées dans la 5e année civile suivant la date de délivrance.

1

POUR QUI ?

Personnel de l'encadrement du BTP.

2

VOS BESOINS ?

Connaître les textes législatifs et réglementaires.
Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase de conception et/ou de la phase de réalisation
Intégrer les règles environnementales et techniques dans la construction et la rénovation d'un bâtiment.
Comprendre et maîtriser le BIM.

3

RÉGLEMENTATION

Articles R. 4532-1 à R. 4532-76 du Code du Travail

La coordination de la sécurité et de la protection de la santé relève du Code du Travail. Elle s'applique à tout chantier clos et indépendant de bâtiment soit de génie civil où interviennent plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants, y compris sous-traitants. Cette réglementation classe les opérations de BTP en 3 catégories selon leur importance.

Parcours de formation

Niveau souhaité	Compétences	Tronc commun (12 jours)	Modules spécialisés		Module complémentaire spécifique CISST (2 jours)	Durée totale	Code produit
			Conception (4 jours)	Réalisation (4 jours)			
Niveau 1	Conception ⁽¹⁾	x	x		x	18 jours	SPSC1
Niveau 1	Réalisation ⁽²⁾	x		x	x	18 jours	SPSR1
Niveau 1	Conception + Réalisation	x	x	x	x	22 jours	SPSCR1
Niveau 2	Conception	x	x			16 jours	SPSC2
Niveau 2	Réalisation	x		x		16 jours	SPSR2
Niveau 2	Conception + Réalisation	x	x	x		20 jours	SPSCR2
Niveau 3	Conception + Réalisation ⁽³⁾	x				12 jours	SPS3
Tous niveaux	ACTUALISATION					5 jours	SPSACT
Extension de phase	Conception		x			4 jours	SPSC
Extension de phase	Réalisation			x		4 jours	SPSR
Changement de niveau	De niveau 3 à niveau 2		x	x		8 jours	SPSCR
Changement de niveau	De niveau 2 à niveau 1				x	2 jours	SPSCIS

⁽¹⁾ Prérequis

Expérience professionnelle égale ou supérieure à 5 ans dans les domaines suivants : Architecture , Maîtrise d'œuvre de conception, Ingénierie, Contrôle technique (loi Spinetta).

⁽²⁾ Prérequis

Expérience professionnelle égale ou supérieure à 5 ans dans les domaines suivants : Contrôle de travaux, OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination de travaux), Maîtrise de chantier, Agent de sécurité.

NB : soit 10 ans d'expérience cumulée pour les 2 phases.

⁽³⁾ Prérequis

Expérience professionnelle égale ou supérieure à 3 ans en Conception ou en Réalisation ou

BAC+3 en architecture ou dans le domaine de la construction BTP ou prévention des risques professionnels.



COORDONNATEUR SPS

Coordonnateur SPS

Actualisation des Compétences Niveau 1, 2 ou 3

- > Intégrer dans sa pratique les évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs.
- > Prendre en compte les évolutions du domaine de la construction.

Coordonnateur SPS Niveau 3

- > Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la fonction de Coordonnateur SPS pour des opérations de catégorie 3 (au sens de l'article R 4532-1 du Code du travail) selon l'arrêté du 26 décembre 2012.
- > Assurer la coordination spécifique de la phase Conception de Niveau 3.
- > Assurer la coordination spécifique de la phase Réalisation de Niveau 3.

Coordonnateur SPS Niveau 2 Conception

- > Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Conception d'une mission SPS pour des opérations de catégorie 2 (au sens de l'Article R 4532-1 du Code du travail) selon l'Arrêté du 26 décembre 2012.
- > Elaborer le Plan Général de Coordination (PGC).
- > Rédiger le DIUO en phase conception. Informer et collaborer avec le maître d'ouvrage, le coordonnateur de réalisation et les autres intervenants.

Coordonnateur SPS Niveau 2 Réalisation

- > Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la fonction de Coordonnateur SPS pour des opérations de catégorie 2 (au sens de l'Article R 4532-1 du Code du travail) selon l'Arrêté du 26 décembre 2012.
- > Assurer la coordination spécifique de la phase Conception de Niveau 2.
- > Assurer la coordination spécifique de la phase Réalisation de Niveau 2.

Coordonnateur SPS Niveau 2 Conception & Réalisation

- > Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la fonction de Coordonnateur SPS pour des opérations de catégorie 2 (au sens de l'Article R 4532-1 du Code du travail) selon l'Arrêté du 26 décembre 2012.
- > Assurer la coordination spécifique de la phase Conception de Niveau 2.
- > Assurer la coordination spécifique de la phase Réalisation de Niveau 2.

Coordonnateur SPS Extension d'activité au Niveau 2

Conception & Réalisation

- > Complément des aspects règlementaires, méthodologiques, organisationnels et techniques liés aux phases Conception et Réalisation d'une mission SPS pour des opérations de catégorie 2.

Réf. SPSACT

Durée :
5 jours



Réf. SPS3

Durée :
12 jours



Réf. SPSC2

Durée :
16 jours



Réf. SPSCR2

Durée :
16 jours



Réf. SPSCR2

Durée :
20 jours



Réf. SPSCR

Durée :
8 jours



Blended learning



E-learning



Présentiel



Coordonnateur SPS Extension d'activité au Niveau 1 Conception & Réalisation

- > Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Conception d'une mission SPS pour des opérations de catégorie 1, 2 ou 3 (au sens de l'Article R 4532-1 du Code du travail) selon l'Arrêté du 26 décembre 2012.
- > Appliquer le cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à la phase Réalisation d'une mission SPS pour des opérations de catégorie 1, selon ce même Arrêté. Informer et collaborer avec le maître d'ouvrage et les autres intervenants dans le cadre des deux phases.
- > Organiser et assurer le fonctionnement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT) dans le cadre de sa mission de Coordination pour des opérations de catégorie 1.

Réf. SPSCRCIS

Durée :
10 jours



Coordonnateur SPS Initiation aux techniques du bâtiment et du génie civil

- > S'initier aux procédés et techniques de construction, d'utilisation des matériaux et des équipements techniques du Bâtiment et du Génie Civil pour atteindre le niveau requis de la formation qualifiante de coordonnateur sécurité protection de la santé.
- > Utiliser le vocabulaire technique de la mission du coordonnateur.
- > Comprendre le contexte d'exercice de la mission du coordonnateur.
- > Etablir le lien entre les notions de Bâtiment Génie Civil et les notions élémentaires de prévention.

Réf. SP SBGC

Durée :
5 jours



Coordination de travaux en présence d'amiante et de plomb

- > Connaître les problématiques et enjeux des risques amiante et plomb.
- > Connaître les principales réglementations applicables.
- > Savoir construire une démarche de maîtrise des risques amiante et plomb.

Réf. AMICSPS

Durée :
14 heures



Entrée/sortie d'une zone confinée sur un chantier amiante

- > Connaître l'amiante en tant que produit et ses effets sur la santé.
- > Identifier les EPI et les documents nécessaires pour entrer en zone confinée.
- > Savoir mettre en œuvre, contrôler et entretenir son APR (appareil de protection respiratoire).
- > Savoir réaliser les actions d'entrée/sortie de zone et de décontamination.

Réf. AMICMR

Durée :
7 heures



BIM

Fondamentaux et pratiques collaboratives du BIM

- > Appréhender les principes fondamentaux du BIM.
- > Identifier les transformations de conduite entre les projets conventionnels et les projets réalisés en BIM.
- > Maitriser la manipulation de la maquette via une visionneuse.
- > Comprendre et appréhender les enjeux, la valeur ajoutée du BIM et les outils de type visionneuses IFC.
- > Connaître les modalités pratiques, économiques et juridiques du BIM pour pouvoir transposer ces modalités à son entreprise.

Réf. BIM01

Durée : 7 heures



Le BIM appliqué aux projets de construction

- > Comprendre et maîtriser le BIM collaboratif (niveau 2).
- > Savoir rédiger une convention BIM et savoir mettre en place l'organisation nécessaire à la production de données BIM.
- > Identifier les différents formats d'échanges et référentiels internationaux.
- > Maîtriser les rôles de l'AMO BIM, du BIM Management et des autres acteurs du projet.
- > Maîtriser la gestion de l'information pour répondre aux exigences des acteurs du projet.

Réf. BIM02
Durée : 2 jours

Méthodes et BIM Management de projet : rédaction et suivi de conventions BIM

Réf. BIM03
Durée : nous consulter

L'utilité du BIM en exploitation maintenance

- > Savoir rédiger un Cahier des Charges BIM orienté Exploitation Maintenance et savoir mettre en place l'organisation nécessaire à la production de données BIM.
- > Identifier les différents formats d'échanges et référentiels internationaux.
- > Maîtriser les rôles des acteurs de la GEM.
- > Maîtriser la gestion de l'information pour répondre aux exigences des acteurs de l'exploitation maintenance.

Réf. BIM04
Durée : nous consulter

BÂTIMENT

Vocabulaire du bâtiment (COBAT)

- > Appréhender le vocabulaire technique du bâtiment et les principes constructifs.

Réf. FSOFW06
Durée : 6h

Pathologies du bâtiment : du diagnostic à la solution

- > Appréhender le vocabulaire technique du bâtiment et les principes constructifs.
- > Savoir repérer les pathologies et dysfonctionnements dans le cadre de la surveillance technique du patrimoine.
- > Savoir identifier les origines des désordres afin de faire mettre en œuvre la solution appropriée.
- > Savoir hiérarchiser les travaux afin de contribuer à l'élaboration du plan pluriannuel de travaux.

Réf. FSOF04
E-learning : 6h
Présentielle : 2 jours

La réglementation handicapés dans les logements neufs

- > Comprendre les différents types de handicap.
- > Appréhender et appliquer la réglementation handicapés dans les constructions neuves de logements (maison individuelle et habitat collectif).

Réf. FSOF11
Durée : 2 jours

Les diagnostics obligatoires du bâtiment

- > Donner une vision claire de la réglementation liée aux diagnostics immobiliers, notamment le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).
- > Comprendre qui sont les acteurs, et les obligations liées aux ventes, locations, réhabilitations, démolitions et occupation courante.

Réf. FSOF12
Durée : 1 jour



**Diagnostics gaz et électricité à la location :
quelles conséquences sur les travaux ?**

- > Comprendre le risque.
- > Connaître le contexte réglementaire.
- > Identifier les objectifs du diagnostic.
- > Identifier les obligations et recommandations de travaux et savoir les hiérarchiser.

Réf. FSOF15
Durée : 1 jour

EUROCODE

Construction Bois en zone sismique - Eurocode 8

- > Connaître les conditions d'application de la réglementation parasismique Eurocode 8.
- > Savoir appliquer les règles de la norme NF EN 1998-1 pour la justification des structures bois en zone sismique.

Réf. EC81
Durée : 2 jours

CONSTRUCTIONS BIOSOURCÉS

Introduction à la construction bois

- > Construction ». Connaître le bois en tant que matériau de construction. Connaître les différents matériaux et produits à base de bois utilisés en structures bois.
- > Connaître les différents systèmes constructifs bois possibles et leur application.

Réf. INTROCB
Durée : 4 heures

Isolation thermique par l'extérieur : les enduits sur isolant

- > Connaître les différents critères de choix d'un ETICS (système d'enduit sur isolant).
- > Pouvoir choisir un ETICS en fonction des contraintes liées à l'ouvrage.
- > Connaître les exigences liées à la sécurité incendie pour un ETICS.
- > Identifier les contraintes liées à un support bois.
- > Connaître les principes de mise en œuvre et le traitement des principaux points singuliers.

Réf. ITHEX
Durée : 4 heures

Le béton bas carbone

- > Faire un rappel sur la composition d'un béton traditionnel.
- > Identifier l'origine des émissions de gaz à effet de serre.
- > Identifier les différents types de béton bas carbone.
- > Faire un rappel sur les exigences des normes actuelles.
- > Montrer les évolutions imminentes des normes béton.
- > Exposer les innovations béton bas carbone en cours.

Réf. BBC
Durée : 4 heures

Le béton recyclé

Montrer les grands traits de l'évolution environnementale de notre économie.
Identifier l'origine des gisements de granulats et ceux pouvant être recyclés.
Evoquer le contexte normatif actuel.
Montrer les évolutions proposées aux normes dans le cadre du projet national Recybéton.
Aborder les techniques de production, d'élaboration et de caractérisation des granulats recyclés.
Préciser les spéciations liées à l'utilisation des granulats recyclés.
Exposer de manière succincte les approches liées au dimensionnement des ouvrages.
Préciser les dernières révisions de texte prévues au sein de la commission de normalisation françaises.
Montrer quelques aspects juridiques et assurantiels. Exposer les tendances en dehors de la France.
Conclure et donner des perspectives.

Réf. BBR
Durée : 4 heures



Les façades en bois : en neuf et en rénovation

- > Connaître les différentes typologies de façades en bois.
- > Pourvoir choisir une typologie de façade en bois en fonction du projet à réaliser.
- > Identifier les contraintes liées à un support bois.
- > Comprendre le fonctionnement mécanique d'une façade en bois.
- > Identifier les limitations liées au comportement à l'eau et les méthodes permettant de les dépasser.
- > Connaître les exigences liées à la sécurité incendie pour une façade en bois.
- > Connaître les principes de mise en œuvre et le traitement des principaux points singuliers.

Réf. FBNR
Durée : 4 heures

Les matériaux biosourcés

- > Savoir ce qu'est un matériau biosourcé.
- > Connaître le contexte réglementaire et normatif applicable aux matériaux biosourcés à ce jour.
- > Connaître les points sensibles et d'attention lors de l'utilisation de matériaux biosourcés dans une construction.

Réf. MATBIO
Durée : 4 heures

Les pathologies d'origine biologique en construction bois

- > Savoir évaluer le risque d'attaques biologiques sur une structure bois afin de déterminer la classe d'emploi.
- > Connaître la notion de durabilité naturelle ou conférée du matériau bois afin de choisir correctement les essences et/ou le traitement adapté.
- > Connaître les principaux insectes à larves xylophages et les champignons, ainsi que les termites, à l'origine d'attaques sur les bois utilisés en construction.

Réf. PATBIOCB
Durée : 4 heures

Ouvrages en maçonnerie : présentation du nouveau DTU 20.1

- > Identifier les principales nouveautés du DTU 20.1.
- > Savoir si les composants d'une maçonnerie sont traditionnels ou s'ils relèvent de l'Avis Technique.
- > Comprendre les particularités des différentes typologies de maçonnerie.
- > Comprendre les principes du dimensionnement mécanique d'une maçonnerie.
- > Comprendre les principes de l'étanchéité à l'eau de pluie d'une maçonnerie.

Réf. MACDTU
Durée : 4 heures

Végétation en toiture

- > Identifier les enjeux techniques du végétal en toiture et les solutions pérennes.
- > S'approprier les bonnes pratiques de conception.

Réf. VGTO
Durée : 4 heures

SECURITE INCENDIE

Système Sécurité Incendie dans les ERP

- > Concevoir, modifier et mettre en conformité une installation de SSI dans un ERP.
- > Appliquer les principes de conception et de fonctionnement d'un SSI et en identifier les composants.
- > Répondre aux contraintes règlementaires relatives à l'implantation d'un SSI.

Réf. SSI
Durée : 2 jours

AUTRES RISQUES

- Risques sanitaires
- Atmosphère explosive
- Sécurité routière





PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL ET À L'ENVIRONNEMENT

1

POUR QUI ?

Personnes intervenant au voisinage d'installations de tours aéroréfrigérantes.

Personnes intervenant dans des zones ATEX.

Responsable HSE.

Préventeurs des entreprises intervenantes sur les sites concernés.

Techniciens de maintenance, de bureaux d'études.

Correspondants Santé Sécurité au Travail.

Opérateurs et personnels de production.

Référents Covid.

2

VOS BESOINS ?

Identifier les risques (legionelles, chimiques, Covid, ATEX, routiers).

Évaluer l'exposition.

Appliquer et faire appliquer les procédures.

Adopter un comportement préventif.

3

RÉGLEMENTATION

Arrêté ministériel du 20 novembre 2017

Applicable depuis le 1er janvier 2018, cet arrêté concerne le suivi en service des équipements sous pression (ESP) et récipients à pression simples. Il en définit les conditions générales d'installation et d'exploitation, les modalités de déclaration et de contrôle de mise en service, les conditions de réalisation de l'inspection et de la requalification périodique ainsi que la reconnaissance des compétences des personnels de conduite des équipements.



RISQUES SANITAIRES

Tours aéroréfrigérantes - Risque de présence de légionnelles Sensibilisation

- > Identifier le risque lié à la présence de légionnelles.
- > Identifier les installations à risque.
- > Utiliser les outils de prévention et de protection du risque de légionnelles dans son activité.

Réf. LEG

Durée : 0,5 jour

Tours aéroréfrigérantes - Risque de présence de légionnelles Exploitation

- > Ronde de surveillance de bon fonctionnement.

Réf. LEGEX

Durée : 1 jour

Surveillance des installations / Analyse de risque

- > Conduire une Analyse Méthodique de Risques légionnelles. Identifier les mauvaises pratiques et actions à mener. Savoir rédiger une procédure à fournir dans le carnet de suivi. S'assurer de la bonne surveillance des installations.

Réf. LEGSURV

Durée : 1 jour

Eau Chaude Sanitaire - Risque de présence de légionnelles Gestion du risque

- > Identifier le risque lié à la présence de légionnelles.
- > Identifier les systèmes à risque.
- > Définir les mesures de prévention qui en découlent et les règles de sécurité à mettre en œuvre.

Réf. LEGECS

Durée : 1 jour

HACCP Maîtrise des points critiques

- > Détecter et maîtriser les risques de contaminations et de développements microbiens.
- > Appliquer la méthode HACCP dans l'analyse préventive des dangers, l'évaluation des risques et la maîtrise des points critiques en agroalimentaire.
- > Bâtir un plan HACCP dans ses 12 étapes.

Réf. HACCP

Durée : 2 jours

Lutter contre le Covid 19 - Sensibilisation

- > Connaître de manière assez générale ce qu'est le Covid 19.
- > Evaluer le degré de contagiosité du coronavirus.
- > Identifier les symptômes de la maladie.
- > Expliquer les différents modes de transmission.
- > Connaître les gestes et comportements pour prévenir la propagation.

Réf. COVWO

Durée : 15mn

Lutter contre le Covid 19 en situation de travail

- > Connaître de manière assez générale ce qu'est le Covid 19 - Evaluer le degré de contagiosité du coronavirus.
- > Identifier les symptômes de la maladie.
- > Expliquer les différents modes de transmission.
- > Appliquer les bons gestes et comportements barrières en situation de travail, en intérieur comme en extérieur, en tant que collaborateur et responsable d'équipe.

Réf. COVW1

Durée : 30mn

Lutter contre la Covid 19 en situation de travail

Serious Game immersif

- > Appliquer les bons gestes et comportements barrières en situation de travail, en intérieur comme en extérieur, en tant que collaborateur et responsable d'équipe.

Réf. COVW2

Durée : 15mn



Blended learning



E-learning



Présentiel



Risque laser

- > Comprendre les principes du laser et ses dangers.
- > Connaître la classification et les risques associés.
- > Savoir comment procéder en cas d'accident.
- > Connaître le rôle et les responsabilités dans l'entreprise face au risque laser.

Réf. RLASW

Durée : 30mn

ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE

Risque d'explosion et zonage ATEX

Personnel de production - Sensibilisation

- > Identifier les risques de formation d'une atmosphère explosive.
- > Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX.
- > Appliquer les mesures de protection dans les zones à risque d'explosion.

Réf. ATEXOP

Durée : 0,5 jour

Risque d'explosion - Encadrement - Sensibilisation Niveau 0

- > Identifier les risques de formation d'une atmosphère explosive.
- > Intervenir sur des installations en atmosphères explosives dans le respect de la réglementation.
- > Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX.

Réf. ATEXENC

Durée : 0,5 jour

Risque d'explosion dans le cadre des activités de maintenance - Niveau 2

- > Evaluer le risque d'explosion et les sources d'inflammation lors des interventions de maintenance.
- > Appliquer les principes de la Directive de 1999 concernant le zonage.
- > Identifier les obligations de la Directive de 2014, les notions de marquage du matériel ainsi que les méthodes d'analyse de conformité.
- > Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX.

Réf. ATEXMAINT

Durée : 2 jours

Sensibilisation au risque d'explosion et zonage ATEX

- > Identifier les risques de formation d'une atmosphère explosive.
- > Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX.
- > Appliquer les mesures de protection dans les zones à risque d'explosion.

Réf. ATEXWO

Durée : 15mn



Blended learning



E-learning



Présentiel



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Conduite durable en sécurité

- > Prendre conscience des risques routiers.
- > Comprendre l'opportunité des gestes durables au volant, à titre professionnel et privé.
- > Adopter un comportement préventif, plus économique et plus respectueux de l'environnement.

Réf. FIWROUTSECU

Durée : 30mn

Prévention des risques de circulation

- > Prendre conscience des risques de circulation.
- > Comprendre qu'il a un rôle majeur pour assurer sa sécurité.
- > Adopter un comportement préventif.

Réf. FIWCIR

Durée : 20mn

Prévention des risques de circulation et respect de l'environnement

- > Comprendre qu'il a un rôle majeur pour assurer sa sécurité.
- > Adopter un comportement préventif et respectueux de l'environnement

Réf. FIWCIRECO

Durée : 25mn

Conditions de circulation des personnes sur les lieux de travail

- > Comprendre qu'il a un rôle majeur pour assurer sa sécurité.
- > Adopter un comportement préventif et respectueux de l'environnement

Réf. FIWCIRTR

Durée : 15mn

Prévention des risques routiers

- > Identifier et prendre conscience des risques routiers.
- > Inciter à prendre de bonnes habitudes.
- > Modifier son comportement au volant.

Réf. FIWROUT

Durée : 35mn

Les gestes durables au volant

- > Comprendre l'opportunité d'adopter les gestes durables au volant,
- > Assimiler les bases de la conduite économique et écologique.
- > Réduire sa consommation de carburant, favoriser la sécurité routière et contribuer au respect de l'environnement.

Réf. FIWROUTECO

Durée : 25mn

Prévention des risques routiers version poids lourds

- > Identifier les risques de sinistres corporels et matériels.
- > Connaître et appliquer les mesures permettant de prévenir ces risques.

Réf. FIWROUTPL

Durée : 40mn

Risque routier VR : Prise de conscience des facteurs de risque sur la conduite

- > Sensibiliser les conducteurs au risque routier afin de diminuer les accidents de la route dans un cadre professionnel et domestique.
- > Réduire les coûts directs ou indirects liés aux accidents de la route en milieu professionnel.

Réf. ROUTWVR

Durée : 1h00

LE



- **Formations construites autour des retours d'expérience de professionnels de terrain**
- **Formations adaptées aux risques identifiés chez le client**
- **Formateur qualifié, intervenant dans le domaine industriel en zonage, diagnostic, vérification et / ou formation.**



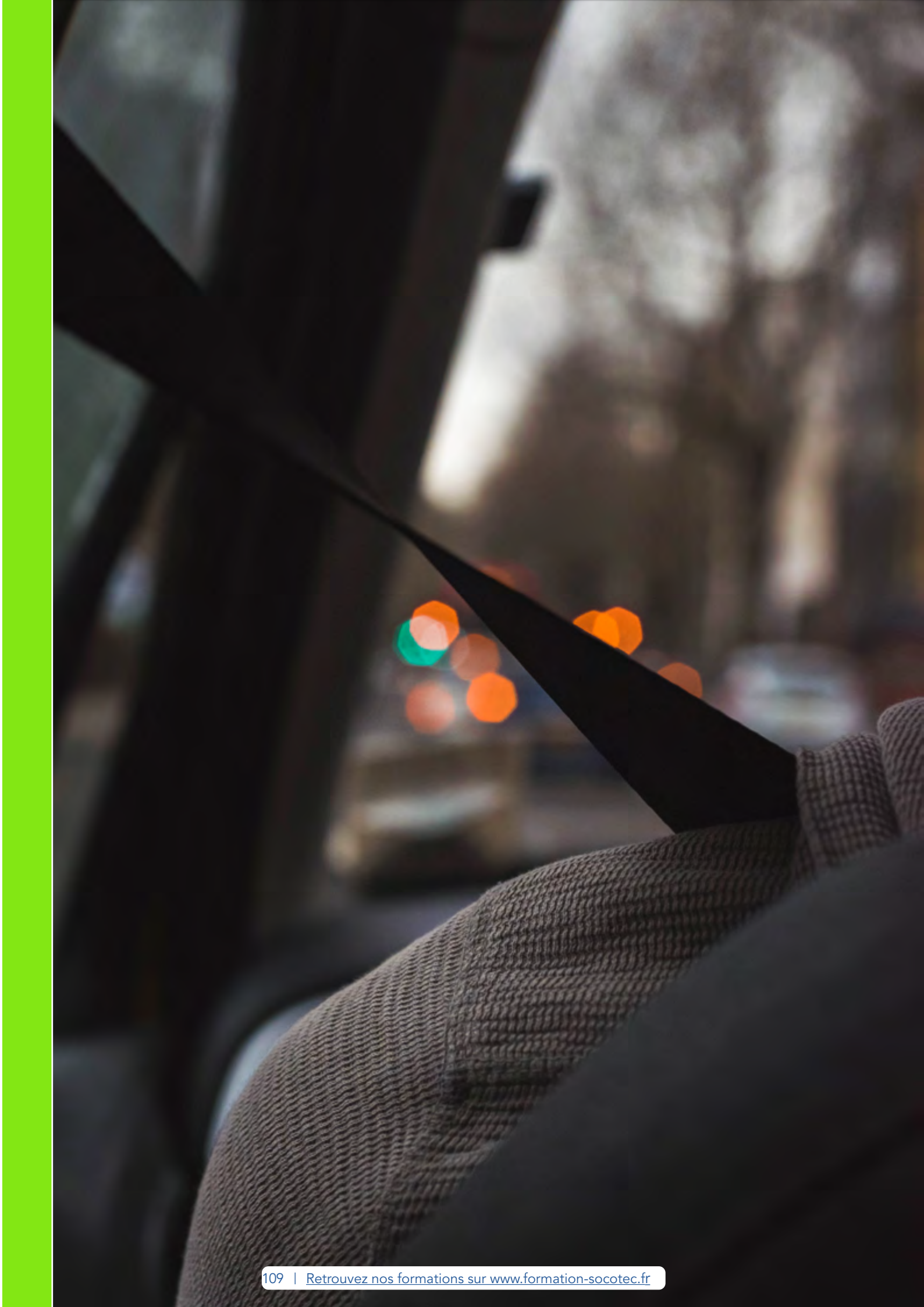
Blended learning



E-learning



Présentiel



PRÉVENTION QSE

- Management de la sécurité
- Préventeur
- Autres acteurs de la prévention
- CSE





DÉVELOPPER LA CULTURE DE PRÉVENTION QSE

1

POUR QUI ?

Employeurs.
Chefs d'établissement.
Responsables ressources humaines.
Responsables sécurité.

2

VOS BESOINS ?

Evaluer les risques liés aux opérations en espaces confinés.
Mettre en œuvre les procédures et les équipements garantissant la sécurité des intervenants et des autres personnes.
Appréhender les procédures de travail en espace confiné.

3

RÉGLEMENTATION

ED 6184 de l'INRS

Démarche pour assurer la sécurité et la protection de la santé des personnels intervenants dans ces espaces confinés lors d'opérations ponctuelles de maintenance et d'entretien et de réparation sur les équipements.

Recommandation CNAMTS R447

Traite de la prévention des accidents lors des travaux dans les espaces confinés. Elle souligne la nécessité de former les personnels à la prévention des risques en intégrant l'organisation de l'intervention, l'utilisation des équipements de sécurité et l'organisation des secours.

Recommandation CNAMTS R472

Ce dispositif est destiné aux entreprises intervenant dans les ouvrages rattachés au domaine de l'eau potable et de l'assainissement.



MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

Règles générales de sécurité selon les dispositions du Code du travail

- > Appliquer dans son entreprise les obligations réglementaires en matière de prévention de la Santé Sécurité au travail.
- > Identifier les risques dans une situation de travail.
- > Mettre en place les moyens adaptés de prévention et de protection des salariés.

Réf. SECUCDT
Durée : 1 jour

La posture du manager dans la démarche de prévention Santé Sécurité au travail

- > Intégrer les principaux enjeux et obligations en matière de Santé Sécurité de l'entreprise.
- > Avoir une bonne vision Santé Sécurité au travail dans son entreprise.
- > Faire partager la vision Santé Sécurité au travail de son entreprise à ses collaborateurs.

Réf. ORENCAD
Durée : 1 jour

Intégrer la Santé Sécurité au travail dans son management au quotidien

- > Intégrer les principaux enjeux et obligations en Santé Sécurité de l'entreprise.
- > Agir dans son champ d'action pour la démarche de prévention.
- > Convaincre son équipe et l'impliquer au quotidien dans la prévention.

Réf. ORMANAG
Durée : 2 jours

Le bon comportement Santé Sécurité au travail au quotidien

- > Adapter ses comportements face aux risques de son entreprise en intégrant les grands principes de la Santé Sécurité au travail.
- > Appliquer la démarche et des procédures Santé Sécurité au travail du site de son entreprise.

Réf. ENJEU
Durée : nous consulter

Acteur de la prévention - Intégrer les risques psychosociaux

- > S'initier à une démarche d'anticipation et de prévention des risques psychosociaux dans son établissement.
- > Faire l'évaluation de son organisation pour identifier les zones de risques et les points de vigilance.
- > Mettre en place des indicateurs.
- > Identifier les causes (management, organisation, conditions de travail, communication, ...) des risques psychosociaux au sein de son entreprise ou établissement.

Réf. RPSDU
Durée : 1 jour

Intégrer les risques psychosociaux dans ses pratiques managériales

- > Comprendre les liens entre souffrance au travail et modes de management.
- > Identifier et prévenir les situations à risque.
- > Adapter son mode de management et de communication.

Réf. RPSMANG
Durée : 2 jours



Blended learning



E-learning



Présentiel



Responsabilité sociétale de l'entreprise

Mise en œuvre de la démarche

- > Appliquer les principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- > Dialoguer avec ses parties prenantes.
- > Mettre en œuvre les actions stratégiques et prioritaires.
- > Mesurer la performance de sa démarche.
- > Communiquer sur sa responsabilité sociétale.

Mettre en œuvre le référentiel de management de la Santé Sécurité au travail

- > Appliquer le référentiel ISO 45001 : 2018 dans sa démarche de prévention des risques.
- > Mettre en œuvre un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SM SST).

Intégrer ses systèmes de management en un système opérationnel et se préparer aux évolutions des normes

- > Reconnaître les similitudes et les différences entre l'ISO 9001 V. 2008, l'ISO 14001 et ISO 45001 version 2018.
- > Fusionner trois systèmes en un système intégré.
- > Intégrer de façon optimale les problématiques QSE et le développement durable dans le système de management.

Auditeur interne Qualité, Sécurité ou/et Environnement

- > Appréhender la conformité et l'efficacité des organisations management Qualité, Sécurité ou/et Environnement.
- > Pratiquer l'audit interne d'un système de management.
- > Organiser, réaliser et rendre compte des résultats d'un audit.

Optimiser son environnement de travail avec les chantiers 5S

- > Mettre en place une démarche de progrès par les 5 étapes d'un chantier 5S permettant de conserver un environnement de travail propice à l'optimisation de l'espace et de dynamiser les flux d'opération.

Perfectionner les techniques d'audit et évaluer l'efficacité et l'efficience

- > Faire la revue du processus d'audit.
- > Optimiser les pratiques et comportements des auditeurs et des audités

Réf. RSEDD
Durée : 2 jours

Réf. OHSAS
Durée : 3 jours

Réf. Q4
Durée : 4 jours

Réf. Q2B
Durée : 3 jours

Réf. CHAN5S
Durée : 2 jours

Réf. PAUDI
Durée : 2 jours



Élaboration du Document Unique dans son entreprise

- > Appliquer les principes de prévention Santé Sécurité au travail.
- > Analyser une situation de travail a priori.
- > Elaborer son Document Unique et le faire vivre.
- > Identifier les principes généraux de prévention et les appliquer en respectant leur ordre de priorité.

Réf. DOCUNI
Durée : 1 jour

Animer les "quarts d'heure sécurité" et "causerie sécurité" dans son entreprise

- > Organiser et gérer les réunions dans un objectif d'efficacité.
- > Animer des réunions courtes de prévention sur le terrain sur l'un des thèmes de la sécurité santé au travail.
- > Faire le lien entre le plan de la prévention et les actions de réunion de sensibilisation.
- > Mesurer l'impact sur le comportement de ses équipes pour un effet durable dans le temps et dans une démarche de progrès.

Réf. ANIMSECU
Durée : 1 jour

Obligations en matière de vérifications réglementaires

- > Organiser les vérifications réglementaires de son parc immobilier et des équipements techniques en réponse aux obligations faites à l'employeur.
- > Suivre le contenu et le déroulement des interventions de vérification.
- > Exploiter les rapports de vérification.

Réf. VERIOBL
Durée : 1 jour

Plan de prévention - Obligations liées aux travaux effectués par les entreprises extérieures

- > Définir selon le cadre réglementaire, l'application du décret de 1992 ou de la réglementation SPS selon l'intervention de(s) entreprise(s) extérieure(s) pour l'entretien, la maintenance et les travaux neufs.
- > Mettre en œuvre un plan de prévention/un protocole de sécurité /une coordination SPS selon l'intervention prévue.
- > Etablir les documents nécessaires et communiquer ses consignes aux entreprises.

Réf. SRT2
Durée : 1 jour

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

- > Appliquer la réglementation SPS concernant les opérations de BTP.
- > Rédiger un plan particulier de sécurité et de protection de la santé.
- > Apprendre à utiliser le PGC et les PPSPS des autres intervenants.

Réf. PPSPS
Durée : 1 jour

Accueil sécurité en milieu industriel

- > Identifier les principaux dangers dans l'entreprise.
- > Connaître les facteurs de risques.
- > Connaître les mesures de prévention.

Réf. FIWACCIND
Durée : 45mn



Accueil sécurité en milieu tertiaire

- > Déterminer l'importance du rôle du premier témoin.
- > Savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire en attendant l'arrivée des premiers secours ou des secouristes du travail

Réf. FIWACCTER
Durée : 45mn

Conduite à tenir en cas d'accident sur les lieux de travail

- > Appliquer le référentiel ISO 45001 : 2018 dans sa démarche de prévention des risques.
- > Mettre en œuvre un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SM SST).

Réf. FIWACTR
Durée : 20mn

Réagir et intervenir pour rétablir les comportements adaptés

- > Mieux communiquer.
- > Gérer un conflit.
- > Réagir en cas de transgression des règles de sécurité ou après un accident du travail.

Réf. FIWCOMPAD
Durée : 40mn

Comprendre le sommeil pour mieux dormir

- > Comprendre les mécanismes du sommeil.
- > Connaître les conséquences d'un manque de sommeil.
- > Savoir comment agir pour améliorer la qualité de son sommeil

Réf. FIWDOR
Durée : 10mn

**Prévenir efficacement le harcèlement moral au travail -
Version Managers**

- > Comprendre le phénomène de harcèlement moral au travail.
- > Reconnaître les manifestations de harcèlement moral lié à l'environnement de travail.
- > Savoir comment réagir face à une situation de harcèlement moral.
- > Connaître les stratégies de management contre le harcèlement moral.

Réf. FIWHMOMAN
Durée : 20mn

**Prévenir efficacement le harcèlement moral au travail -
Version Salariés**

- > Comprendre le phénomène de harcèlement moral au travail.
- > Reconnaître les manifestations de harcèlement moral lié à l'environnement de travail.
- > Savoir comment réagir face à une situation de harcèlement moral.

Réf. FIWHMOSA
Durée : 15mn

Hygiène du travail - version Managers

- > Connaître les notions de dangers et de risques liés au manque d'hygiène.
- > Identifier les nuisances présentes dans l'environnement de travail.
- > Connaître les principales mesures pour préserver la santé et le bien-être au travail.
- > Acquérir et mobiliser des compétences stratégiques de management des risques en hygiène du travail.

Réf. FIWHYGMAN
Durée : 20 mn



Hygiène du travail - version Salariés

- Connaître les notions de dangers et de risques liés au manque d'hygiène.
- Identifier les nuisances présentes dans l'environnement de travail.
- Connaître les principales mesures pour préserver la santé et le bien-être au travail.

Réf. FIWHYGSA

Durée : 15 minutes

Sommeil et rythme biologique

- Comprendre les mécanismes du sommeil.
- Connaître les conséquences d'un manque de sommeil pour l'individu et pour l'entreprise.
- Savoir comment agir pour améliorer la qualité de son sommeil.

Réf. FIWRYTBIO

Durée : 10 mn

Stress au travail : comprendre et agir - version Managers

- Comprendre ce qu'est le stress au travail.
- Effectuer un état des lieux du stress dans son environnement de travail.
- Identifier les facteurs de stress venant de l'individu et du contexte de travail.
- Connaître les conséquences du stress sur l'individu, l'entreprise et la société.
- Effectuer un pré diagnostic de stress dans l'entreprise.
- Mettre en oeuvre les outils pour l'aider à prévenir et gérer son stress, et celui de ses collaborateurs

Réf. FIWSTSMAN

Durée : 10 mn

Stress au travail : comprendre et agir - version Salariés

- Comprendre ce qu'est le stress au travail.
- Effectuer un état des lieux du stress dans son environnement de travail.
- Identifier les facteurs de stress venant de l'individu et du contexte de travail.
- Connaître les conséquences du stress sur l'individu, l'entreprise et la société.
- Utiliser des outils pour gérer son stress.

Réf. FIWSTSSA

Durée : 30 mn

La sûreté en entreprise

- Comprendre la sûreté en entreprise.
- Contribuer à la protection de son environnement de travail.
- Protéger l'image de l'entreprise contre toute forme de malveillance.

Réf. FIWSURE

Durée : 25 mn

Malveillance sur les lieux de travail (sécurité de l'information)

- Prévenir la malveillance sur son lieu de travail.
- Evaluer les pratiques à risques et les points névralgiques
- Adopter des pratiques sûres..

Réf. FIWINFOSECU

Durée : 20 mn

Violence au travail : comment la prévenir ? version Salariés

- Identifier les différentes formes de la violence au travail et leurs conséquences.
- Savoir quelle attitude adopter et comment gérer une situation de violence.

Réf. FIWVILSA

Durée : 20 mn



Blended learning



E-learning



Présentiel



Violence au travail : comment la prévenir ? version Manager

- > Identifier les différentes formes de la violence au travail et leurs conséquences.
- > Savoir quelle attitude adopter et comment gérer une situation de violence.
- > Connaître les stratégies de management contre la violence au travail.

Réf. FIWILMAN
Durée : 20 mn

Accueil sécurité sur site logistique

- > Sensibiliser et former le nouvel embauché aux risques, ainsi que le personnel en place.
- > Transmettre les informations relatives aux principales règles et consignes de prévention et sécurité.
- > Agir sur le comportement.

Réf. ACCWLOG
Durée : 30 mn

Santé sécurité BTP

- > Mener une campagne sécurité sur la durée.
- > Recycler le personnel.
- > Agir après un incident.
- > Former les nouveaux embauchés.
- > Animer une sensibilisation et des quarts d'heure sécurité en début de chantier

Réf. SSWBTP
Durée : 3h30

Télétravail et sécurité

- > Connaître les droits et les obligations des salariés en télétravail
- > Être capable d'aménager correctement son poste de travail à domicile
- > Connaître les risques liés au télétravail et savoir les prévenir
- > Connaître les risques informatiques et appliquer les bonnes pratiques de cyber sécurité
- > Savoir prévenir un accident domestique et savoir réagir en cas d'accident incident

Réf. TLTW
Durée : 40 mn

Premiers secours

- > Découvrir les gestes de premiers secours au travers de mises en situation.
- > Apprendre les gestes de première urgence à réaliser en cas d'accident.
- > Être capable montrer une attitude adaptée en cas d'accident.

Réf. PRSECW
Durée : 45 mn

Management de la sécurité - Focus risques métier

- > Former les managers sur différents risques métiers.
- > Les sensibiliser à la prévention des risques professionnels.
- > Améliorer l'appropriation de la culture HSE par les managers tous secteurs confondus.
- > Leur permettre de prendre conscience de leurs responsabilités en matière de sécurité en entreprise.

Réf. MNGWMET
Durée : 1h

Management de la sécurité - Les fondamentaux du manager

- > Informer les managers de leurs responsabilités et de leurs devoirs en matière de Santé/ Sécurité au travail.
- > Sensibiliser le personnel encadrant à la prévention des risques professionnels.

Réf. MNGWMNG
Durée : 30 mn

Méthode d'analyse des accidents par la méthode de l'Arbre des causes

- > Rappeler, comprendre et être capable de mettre en œuvre la méthode de l'Arbre des Causes
- > Appréhender le pourquoi des règles méthodologiques ADC, le système de causalité sous-jacent, les enjeux des études accident.
- > Utiliser le progiciel «Progadys*» pour conduire les analyses d'événements.

Réf. ANWAC
Durée : 1h30

* logiciel fournisseur e-learning



PRÉVENTEURS

Santé Sécurité au travail - Cadre réglementaire

- > Se repérer dans l'architecture du Code du travail concernant les aspects de la Sécurité Santé au travail.
- > Appliquer les principes généraux de la prévention Santé Sécurité au travail.
- > Mettre en place le document unique dans son entreprise.
- > Animer une réunion de CSSET/CSE.
- > Identifier les principes généraux de prévention et les appliquer en respectant leur ordre de priorité.

Réf. PREVM1

Durée : 3 jours

Évaluation et analyse des risques professionnels et moyens de prévention

- > Recenser, analyser, évaluer et hiérarchiser les risques par domaine d'activité.
- > Se fixer des indicateurs de risques.
- > Mettre en place les moyens techniques, humains et structurels de prévention et de protection face aux risques évalués.
- > Faire vivre son Document Unique.

Réf. PREVM2A

Durée : 5 jours

Analyse des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes

- > Définir et analyser les accidents ou presque-accidents en identifiant les sources de dysfonctionnements.
- > Appliquer avec maîtrise la méthode de l'arbre des causes.
- > Mettre en place des actions de prévention en conséquence.

Réf. PREVM2B

Durée : 5 jours

Gérer la prévention Santé Sécurité au travail

- > Gérer l'information afin de connaître, suivre et faire respecter la réglementation en vigueur.
- > Construire et piloter une démarche sécurité au travail en prenant en considération les aspects économiques et humains de la sécurité.
- > Mesurer la performance de la démarche de prévention.

Réf. PREVM3

Durée : 5 jours

Relation du Préventeur Sécurité avec ses fournisseurs

- > Définir son besoin en termes d'équipements de protection individuelle.
- > Préparer les éléments du cahier des charges des achats de ces équipements.
- > Gérer les fournisseurs en matière de sécurité selon les éléments techniques des matériels et des équipements de sécurité.

Réf. PREVM4

Durée : 1 jour



Blended learning



E-learning



Présentiel



AUTRES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Responsabilités de l'employeur et du Chef d'établissement en matière d'hygiène et de sécurité

- > Appliquer les obligations réglementaires et responsabilités qui incombent au chef d'entreprise, au personnel d'encadrement ainsi qu'à toute personne ayant reçu délégation au titre de la législation du Code du travail en matière d'hygiène et de sécurité.
- > Evaluer au quotidien les risques de sécurité.
- > Intégrer les obligations de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Réf. ORCDT
Durée : 1 jour

Responsabilités du Chef d'Etablissement Recevant du Public

- > Appliquer les obligations réglementaires et responsabilités qui incombent au chef d'établissement en matière de sécurité incendie et de protection du public dans les établissements recevant du public.
- > Évaluer au quotidien le niveau de sécurité de son établissement et de son public pour sa protection contre l'incendie.
- > Intégrer les obligations de l'exploitant d'ERP en matière de sécurité incendie et de protection du public.

Réf. ORERP
Durée : 1 jour

Risques psychosociaux - Responsabilités et rôle de l'employeur ou du Chef d'établissement

- > Intégrer dans sa démarche de prévention, en tant qu'employeur et délégataire, ses obligations et responsabilités concernant les facteurs pouvant mener à des risques psychosociaux.
- > Anticiper les situations à risque dans ce domaine.
- > Mettre en place des indicateurs.

Réf. RPSREGLE
Durée : 0,5 jour

Référent Santé Sécurité au travail

- > Conduire ses nouvelles missions de Référent Santé Sécurité au travail.
- > Appliquer les principes généraux de prévention.
- > Appliquer les obligations réglementaires incombant à son établissement en termes de Santé Sécurité.
- > Concevoir et animer la méthodologie d'évaluation des risques professionnels et la mise à jour du Document Unique.
- > Concevoir et animer le plan de prévention.
- > Identifier les principes généraux de prévention et les appliquer en respectant leur ordre de priorité.

Réf. REFSECU
Durée : 3 jours

Assistant et Conseiller de Prévention dans la fonction publique (AP & CP)

- > Prévenir les dangers et identifier les risques professionnels.
- > Améliorer l'organisation et l'environnement de travail.
- > Communiquer sur la sécurité dans l'entreprise.
- > Conseiller les Responsables (Directeur de l'établissement, maire, Directeurs des services).

Réf. ADPCDP
Durée : 5 jours

Assistant et Conseiller de Prévention dans la fonction publique (AP & CP) Perfectionnement

- > Prévenir les dangers et identifier les risques professionnels.
- > Améliorer l'organisation et l'environnement de travail.
- > Communiquer sur la sécurité dans l'entreprise.
- > Conseiller les Responsables (Directeur de l'établissement, Maire, Directeurs des services).

Réf. ADPCDP
Durée : 2 jours
Recyclage: 1 jour



Accueil de personnes en situation de handicap dans les ERP

Mieux connaître les différents handicaps.

- > Améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap dans votre établissement.

Réf. FIWACCHERP

Durée : 20mn

La sûreté en entreprise

- > Comprendre la sûreté en entreprise.
- > Contribuer à la protection de son environnement de travail.
- > Protéger l'image de l'entreprise contre toute forme de malveillance.

Réf. FIWSURE

Durée : 25mn

Plan de prévention

- > Comprendre ce qu'est un plan de prévention et à quoi il sert.
- > Connaître les rôles de chacun des acteurs d'un plan de prévention.
- > Connaître les informations à faire figurer dans le plan de prévention.

Réf. PDPW

Durée : 20mn

Risques psychosociaux - Pour l'ensemble du personnel

- > Sensibiliser le personnel des entreprises aux risques psychosociaux.
- > Expliquer les causes des risques psychosociaux et leurs conséquences.
- > Agir face aux risques psychosociaux.

Réf. RPSWALL

Durée : 45mn

Risques psychosociaux - Pour le personnel encadrant

- > Mieux connaître les risques psychosociaux et leurs conséquences.
- > Savoir quelle est votre responsabilité en tant qu'encadrant.
- > Connaître les actions à mettre en œuvre dans votre équipe pour prévenir les risques psychosociaux.

Réf. RPSWENC

Durée : 45mn

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

CSE1 : Entreprises de plus de 300 salariés

- > Déceler et mesurer les risques professionnels.
- > Analyser les conditions de travail.
- > Prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Réf. CSE1

Durée : 5 jours

Recyclage : 3 jours

CSE2 : Entreprises de moins de 300 salariés

- > Déceler et mesurer les risques professionnels.
- > Analyser les conditions de travail.
- > Prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Réf. CSE2

Durée : 3 jours

Recyclage : 3 jours

LE



- **Mise en place de systèmes de prévention durables et efficaces**
- **Démarche Qualité**
- **Nos formations vous permettent d'acquérir les compétences pour mettre en œuvre et animer la qualité, la santé-sécurité et/ou l'environnement sur le terrain.**



Blended learning



E-learning



Présentiel



FORMATION DE FORMATEURS





DÉVELOPPEZ DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES POUR DEVENIR FORMATEUR

1

POUR QUI ?

Formateur et/ou toute personne souhaitant devenir un professionnel de la formation.

2

VOS BESOINS ?

Animer avec aisance.

Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session.

Susciter une dynamique de groupe positive.

Éveiller et maintenir l'intérêt des participants.

Concevoir des actions de formation efficaces et motivantes.

Utiliser les techniques pédagogiques adaptées.

Évaluer les acquis et réguler son intervention.

3

Pour l'ensemble de nos domaines de formations, SOCOTEC Formation met à disposition un kit pédagogique comprenant :

- Un itinéraire pédagogique,
- Des fiches d'animation,
- Des études de cas,
- Des exercices et corrigés,
- Des supports visant l'apprentissage.



Formation de formateurs

- > Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonne condition d'apprentissage.
- > Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- > Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.
- > Réaliser et analyser les évaluations des acquis théoriques et pratiques de ses stagiaires.

Réf. AFFOR

Durée : 3 jours

Formation de formateurs Habilitation électrique

- > Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonne condition d'apprentissage.
- > Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- > Expliquer et transmettre le contenu de la norme NF C 18-510.
- > Animer en autonomie des formations préparant à l'habilitation électrique.
- > Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.
- > Réaliser et analyser les évaluations des acquis théoriques et pratiques de ses stagiaires en vue de la remise d'un titre d'habilitation électrique considéré par son employeur.

Réf. AFFORELEC

Durée : nous consulter

Formation de formateurs Levage

- > Techniques et méthodes pédagogiques développant l'acquisition des compétences de son groupe d'apprenants dans le domaine du risque de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté et la délivrance du CACES\$ aux futurs caristes.

Réf. AFFORLEV

Durée : nous consulter

Formation de formateurs Sécurité incendie

- > Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonne condition d'apprentissage.
- > Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- > Expliquer et transmettre les prescriptions de prévention incendie et d'intervention en cas de départ de feu.
- > Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.

Réf. AFFORINCEND

Durée : 2 à 5 jours

Formation de tuteurs

- > Accueillir, intégrer et accompagner la personne tutorée dans son entreprise.
- > Former par le transfert de ses savoir-faire quels que soient le métier et la technique.
- > Evaluer les compétences acquises chez la personne tutorée.

Réf. TUTEUR

Durée : 2 jours



Formation de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail

- > Accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST en tenant compte de ses spécificités.
- > Assurer la promotion d'une action de formation SST.
- > Concevoir et organiser une action de formation SST.
- > Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- > Utiliser différentes méthodes d'évaluation de ses stagiaires.
- > Assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

Réf. COVW1

Durée : 30mn

Formation de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail

Maintien et actualisation des compétences

- > Accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST en tenant compte de ses spécificités.
- > Assurer la promotion d'une action de formation SST.
- > Concevoir et organiser une action de formation SST.
- > Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- > Utiliser différentes méthodes d'évaluation de ses stagiaires.
- > Assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

Réf. SSTFORFC

Durée : 3 jours

Certificat INRS - Formation de formateur PRAP IBC

Industrie Bâtiment Commerce

- > Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- > Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans une entreprise ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.

Réf. PRAPFOR

Durée : 10 jours

Recyclage : 3 jours

LE



Vous devez animer une formation ? Il vous faut donc développer votre sens de la pédagogie et maîtriser l'essentiel des techniques d'animation de formation. Pour cela, SOCOTEC vous accompagne en vous transmettant les connaissances du domaine (Incendie, CACES®, Electricité, etc.), les techniques et toutes les compétences essentielles du métier de formateur.



Blended learning



E-learning



Présentiel



Formation de formateurs

- > Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonne condition d'apprentissage.
- > Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- > Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.
- > Réaliser et analyser les évaluations des acquis théoriques et pratiques de ses stagiaires.

Réf. AFFOR
Durée : 3 jours

Formation de formateurs Habilitation électrique

- > Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonne condition d'apprentissage.
- > Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- > Expliquer et transmettre le contenu de la norme NF C 18-510.
- > Animer en autonomie des formations préparant à l'habilitation électrique.
- > Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.
- > Réaliser et analyser les évaluations des acquis théoriques et pratiques de ses stagiaires en vue de la remise d'un titre d'habilitation électrique considéré par son employeur.

Réf. AFFORELEC
Durée : nous consulter

Formation de formateurs Levage

- > Techniques et méthodes pédagogiques développant l'acquisition des compétences de son groupe d'apprenants dans le domaine du risque de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté et la délivrance du CACES\$ aux futurs caristes.

Réf. AFFORLEV
Durée : nous consulter

Formation de formateurs Sécurité incendie

- > Adopter la posture de formateur pour mettre ses stagiaires en bonne condition d'apprentissage.
- > Maîtriser le choix des bonnes techniques et méthodes d'apprentissage adaptées à ses stagiaires pour atteindre l'objectif pédagogique prévu.
- > Expliquer et transmettre les prescriptions de prévention incendie et d'intervention en cas de départ de feu.
- > Organiser et gérer les bonnes conditions matérielles d'une session en vue du confort pédagogique du formateur et des apprenants.

Réf. AFFORINCEND
Durée : 2 à 5 jours

Formation de tuteurs

- > Accueillir, intégrer et accompagner la personne tutorée dans son entreprise.
- > Former par le transfert de ses savoir-faire quels que soient le métier et la technique.
- > Evaluer les compétences acquises chez la personne tutorée.

Réf. TUTEUR
Durée : 2 jours



Formation de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail Maintenance et actualisation des compétences

- > Accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST en tenant compte de ses spécificités.
- > Assurer la promotion d'une action de formation SST.
- > Concevoir et organiser une action de formation SST.
- > Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
- > Utiliser différentes méthodes d'évaluation de ses stagiaires.
- > Assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

Réf. SSTFORFC
Durée : 3 jours

Certificat INRS - Formation de formateur PRAP IBC Industrie Bâtiment Commerce

- > Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- > Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans une entreprise ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.

Réf. PRAPFOR
Durée : 10 jours
Recyclage : 3 jours

LE



Vous devez animer une formation ? Il vous faut donc développer votre sens de la pédagogie et maîtriser l'essentiel des techniques d'animation de formation. Pour cela, SOCOTEC vous accompagne en vous transmettant les connaissances du domaine (Incendie, CACES®, Electricité, etc.), les techniques et toutes les compétences essentielles du métier de formateur.



Blended learning



E-learning



Présentiel

INTERVENTION EN MILIEU ÉOLIEN





ADAPTER LE COMPORTEMENT SÉCURITÉ DE VOS ACTEURS AU SECTEUR ÉOLIEN



TITRE DE COMPÉTENCES

Titres

Certificat GWO BST / BSTR :
Pour chaque domaine de prévention.

Conditions de remise

Le certificat GWO BST est remis sur la base d'une évaluation des acquis théoriques et pratiques conformément aux procédures édictées par le manuel Basic Safety Training (BST) de GWO et le référentiel de compétence du domaine.

Signataire

L'organisme de formation.
Qui enregistre le statut de la formation et certificat remis sur la base mondiale WINDA de GWO, la réussite à l'évaluation et édite le certificat correspondant.

Propriétés

Le salarié.

Validité

2 ans
La prolongation du certificat est conditionnée par le suivi d'une formation de « recyclage » et d'une nouvelle évaluation des acquis.

1

POUR QUI ?

Les salariés du secteur éolien : Techniciens de maintenance ou de vérification, installateurs d'équipements électriques et/ou mécaniques intervenant dans l'éolien.

2

VOS BESOINS ?

Connaitre la réglementation en vigueur.
Etre capable d'évaluer et analyser les risques.
Appréhender les règles générales de sécurité.
Être capable de s'évacuer d'une éolienne en cas d'urgence.

3

RÉGLEMENTATION

Certification GWO : le référentiel GWO a pour objectif de développer une formation industrielle commune au secteur éolien et de garantir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail.

Norme BST (Basic Safety Training)



Certificat GWO BST (Basic Safety Training)

Premiers secours

- > Appliquer les gestes de premiers secours lors d'un accident ou incident.
- > Intervenir immédiatement et efficacement sur un lieu d'accident.
- > Protéger et prévenir les risques professionnels dans le cadre de son activité professionnelle.

Réf. GW01

Durée : 2 jours

Recyclage : 1 jour

Certificat GWO BST (Basic Safety Training)

Manutention manuelle

- > Limiter les risques de tendinites et autres inflammations musculo squelettiques provoqués par les gestes répétitifs et postures prolongées.
- > Limiter les risques lors des ports de charges et autres gestes professionnels.
- > Maîtriser les principes de manutention manuelle et les techniques pour soulever, porter et déplacer diverses charges.
- > Utiliser au quotidien les principes de récupération active au poste de travail.

Réf. GW02

Durée : 0,5 jour

Recyclage :
0,5 jour

Certificat GWO BST (Basic Safety Training)

Sensibilisation au feu

- > Adapter son comportement en cas de départ de feu.
- > Maîtriser un feu naissant en évitant les gestes maladroits.
- > Manipuler les moyens de secours et d'extinction adaptés selon les situations.

Réf. GW03

Durée : 0,5 jour

Recyclage : 0,5
jour

Certificat GWO BST (Basic Safety Training)

Travail en hauteur

- > Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
- > Evaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
- > Utiliser dans les meilleures conditions les Equipements de Protection Individuelle lors de travaux en hauteur.
- > Vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute.
- > Réaliser une opération de sauvetage en toute sécurité.

Réf. GW04

Durée : 2 jours

Recyclage : 1 jour

LE



- **SOCOTEC Formation certifié Global Wind Organisation (GWO)**
- **Solutions de formations au sein de ses centres de formations et/ou sur des sites partenaires permettant de reproduire une intervention réelle**
- **25 formateurs**
- **140 certificats GWO émis en 2019**
- **4^{ème} acteur français**



Blended learning



E-learning



Présentiel



NOS CENTRES

ILE-DE-FRANCE

Centre de Paris Nord II	01.48.17.74.79	formation.paris@socotec.com
Centre de Rungis	01.48.17.74.79	formation.paris@socotec.com
Centre de Saint-Quentin-en-Yvelines	01.48.17.74.74	formation.paris@socotec.com

NORD / NORD EST

Centre de Lille	03.20.88.77.24	formation.lille@socotec.com
Centre de Dunkerque	03.28.26.49.49	formation.dunkerque@socotec.com
Centre de Strasbourg	03.88.37.55.68	formation.strasbourg@socotec.com

GRAND OUEST

Centre de Rennes	02.99.83.62.70	formation.rennes@socotec.com
Centre de Rouen	02.32.19.51.69	formation.caen@socotec.com
Centre de Caen	02.31.46.24.23	formation.caen@socotec.com
Centre de Dieppe	02.31.46.24.23	formation.caen@socotec.com
Centre d'Angers	02.41.68.67.53	formation.angers@socotec.com
Centre de Lorient	02.97.86.15.34	formation.lorient@socotec.com
Centre de Nantes	02.40.92.48.51	formation.nantes@socotec.com
Centre du Mans	02.41.68.67.53	formation.nantes@socotec.com
Centre de Laval	02.40.92.48.51	formation.nantes@socotec.com
Centre de la Roche-sur-Yon	02.40.92.48.51	formation.nantes@socotec.com
Centre de Saint-Nazaire	02.40.92.48.51	formation.nantes@socotec.com
Centre d'Orléans	02.38.71.16.74	formation.orleans@socotec.com
Centre de Tours	02.47.70.40.03	formation.tours@socotec.com
Centre de Poitiers	05.49.47.52.24	formation.tours@socotec.com
Centre de Bordeaux	05.57.53.50.50	formation.bordeaux@socotec.com

SUD / SUD EST

Centre de Lyon	04.72.21.85.85	formation.lyon@socotec.com
Centre de Marseille	04.42.34.38.50	formation.marseille@socotec.com
Centre de Nice	04.92.96.85.15	formation.sophia@socotec.com
Centre de Clermont-Ferrand	04.73.44.02.97	formation.clermont@socotec.com
Centre de Toulouse	05.62.16.73.45	formation.toulouse@socotec.com
Centre de Montpellier	04.67.99.86.35	formation.montpellier@socotec.com
Centre d'Annecy	04.50.68.22.87	formation.alpes@socotec.com
Centre de Saint Quentin Falavier	04.72.21.85.85	formation.lyon@socotec.com

SOCOTEC, ACTEUR DE RÉFÉRENCE DE LA FORMATION

